

RAPPORT FINANCIER 2011

nos
valeurs
nous
rendent

utile



CENTRE LOIRE

Le bon sens
à de l'avenir

www.ca-centreloire.fr

Rapport de gestion	p. 4
Déclaration des personnes physiques	p. 22
Comptes consolidés	p. 23
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 69
Comptes individuels	p. 71
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p. 99
Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	p. 101
Assemblée générale	p. 103

Rapport de gestion

→ au 31/12/2011

1 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Après une crise financière dite des “subprimes”, cette dernière s’est propagée à l’économie réelle, causant ainsi une crise économique sévère en 2009. Devant ce double cataclysme financier et économique, les États étaient dans l’obligation de mettre leur économie respective sous perfusion afin d’éviter un scénario de crise systémique. L’année 2010 aura vu l’entrée de l’économie mondiale en convalescence, avec un retour progressif à la croissance.

Cette crise d’abord financière, puis économique, s’est muée en une crise de la dette souveraine, touchant cette fois-ci l’Europe en particulier. Au départ, cette crise de la dette aura concerné uniquement les pays dits “périphériques” qui ont été particulièrement fragilisés par la récession. La Grèce avait déjà montré de sérieuses incertitudes sur sa solvabilité. L’Irlande, le Portugal ont été également touchés.

Courant 2011, cette crise s’est aggravée, faisant ainsi peser pour la première fois sur l’Europe le risque de faillite d’un État membre, à savoir la Grèce. Après des mois de tractations faisant état de l’incapacité des gouvernements européens à parler de la même voix et à prendre des décisions efficaces et rapides, le sommet européen du 26/10/2011 a abouti à un accord de mise en faillite partielle de la Grèce (les banques ont accepté de céder la moitié de leurs créances).

Cette défiance vis-à-vis de l’Europe s’est ensuite propagée aux pays dits du “noyau dur”, sanctionnant ainsi la paralysie à laquelle est confrontée la gouvernance européenne, les pires scénarios faisant état de l’écroulement de la zone et de la disparition de la monnaie unique ont été envisagés. L’Espagne et l’Italie ont ainsi vu leurs rendements obligataires atteindre des sommets (respectivement 6,70 % et 7,30 % courant novembre). La France à son tour a connu des tensions sur la même période, l’écart de rendement entre les obligations d’État françaises et allemandes a frôlé les 200 points de base.

Devant ce climat de crise de confiance, les marchés boursiers ont également souffert avec une note particulière pour les valeurs bancaires qui ont été spécialement attaquées à cause de leur exposition à la dette souveraine en Europe. L’indice CAC 40 a ainsi chuté de 17 % sur un an, sur la même période, les valeurs financières ont perdu respectivement : Crédit Agricole : - 54 %, Société générale : - 57 % et BNP Paribas : - 36 %. La parité euro dollar a évolué au gré des craintes liées à la zone euro et fait désormais office de baromètre de l’aversion au risque des investisseurs (l’euro est passé de 1,42 \$ à fin juin à 1,29 \$ en fin d’année).

Afin d’assainir leurs finances publiques, les pays européens se sont lancés dans des cures d’austérité au péril d’étouffer la modeste croissance

enregistrée en 2011 (+ 1,5 % en Europe et en France). À ce titre, l’année 2012 s’annonce sous le signe de la récession en Europe, les perspectives de croissance ayant été révisées à la baisse pour atterrir autour de 0 % en France et en Europe. Néanmoins, des signes positifs sont nettement perceptibles sur le front de la dette souveraine en ce début d’année (le spread Allemagne/France est revenu à 120 bp malgré la dégradation de la note française par l’agence S&P de AAA à AA+). En effet, les annonces sur lesquelles s’est achevé le dernier sommet européen du 08/12/2011 sont un début à une meilleure gouvernance de la zone euro.

On notera également le rôle de la Banque centrale européenne qui, dans le but de soutenir les marchés, est revenue à des conditions plus accommodantes avec un taux directeur à 1 %, ce dernier, fera certainement l’objet de nouvelles baisses en 2012 pour atteindre 0,5 %. Cependant, la crise de la dette souveraine en Europe est loin d’être réglée, l’épilogue de cette dernière dépendra, d’une part, de la manière dont les pays de la zone euro vont maîtriser et réduire leurs dettes tout en évitant une récession sévère. D’autre part, le dénouement de la crise trouvera sa source dans la capacité des pays européens à gouverner ensemble et dans leur volonté à aller vers une plus grande intégration économique, budgétaire et fiscale qui sera l’aboutissement de l’édifice européen.

2 - L’ACTIVITÉ EN 2011

Dans le domaine financier, on a pu observer une remontée des taux monétaires et obligataires sur le milieu d’année, suivie d’une descente sur fin 2011 et en parallèle une pression croissante sur la liquidité interbancaire.

Les marchés financiers ont été fortement affectés par la crise : l’indice CAC 40 des actions phares françaises est notamment retombé un moment en dessous des 2 700 points pour revenir au contact des 3 160 points en fin d’année, terminant ainsi l’année en baisse de 17 % par rapport à fin décembre 2010.

La collecte des ressources

Dans ce contexte économique et financier perturbé, les clients ont privilégié une épargne de précaution traduisant des comportements de prudence des ménages et d’attentisme en matière d’investissements professionnels face à un avenir incertain. Notre clientèle s’est majoritairement tournée vers des placements bancaires plus traditionnels au détriment des valeurs mobilières et de l’assurance vie.

L’encours de collecte progresse de 1,9 % sur un an pour atteindre 15 984 millions d’euros fin 2011.

La collecte monétaire tire correctement son épingle du jeu, affichant une évolution de 3,9 % par rapport à décembre 2010 pour s’établir à 2 460 millions d’euros. L’encours des dépôts à vue s’est accru de 58 millions d’euros sur 12 mois, soit + 2,5 %. Les titres de créances négociables ne sont pas en reste avec une embellie de 27 millions.

L’épargne bancaire poursuit sa croissance depuis 2009, se situant à 6 592 millions d’euros, soit une croissance de 7,2 % par rapport à décembre 2010. L’activité est très soutenue sur les dépôts à terme (attractivité des dépôts à terme à taux progressifs) ; les livrets figurent

aussi parmi les placements privilégiés de l'année avec une croissance annuelle de 6,5 %. L'encours d'épargne logement se révèle plus stable (+ 0,7 %).

En revanche, l'encours des valeurs mobilières a reculé de 9,9 % sur 12 mois sous l'effet de la défiance des acteurs et de la baisse des cours, avec un impact plus marqué pour les actions (- 15,2 %) et les OPCVM (- 12,8 %). Les obligations sont moins pénalisées avec un retrait limité à 3,8 % sur un an.

L'assurance vie ne progresse que faiblement comparativement aux années précédentes (+ 1 %). Les supports euros continuent à garder la faveur des épargnants.

Les crédits par marché

L'activité s'est révélée globalement plus soutenue qu'en 2010 grâce notamment à des taux d'intérêts maintenus assez bas malgré le recours de plus en plus onéreux aux ressources, la liquidité interbancaire étant montée à des niveaux encore jamais atteints.

Le montant des nouveaux crédits dépasse les 2 005 millions d'euros, soit une progression de 4,3 % sur un an.

Nous dépassons de ce fait cette année la barre des 11 milliards d'euros d'encours de crédits, plus précisément 11 008 millions sur la fin d'année, ce qui correspond à une progression annuelle de 1,6 %.

Après un premier trimestre timide, l'année a été dans l'ensemble plutôt porteuse jusqu'à septembre 2011. Puis l'activité crédits a été plus atone sur la fin d'année, traduisant un attentisme et une inquiétude face à l'avenir. Ce mouvement général cache cependant de fortes disparités selon les marchés.

La demande des ménages est restée soutenue dans tous les domaines.

En revanche, les autres marchés marquent des différenciations significatives.

L'AGRICULTURE

Les réalisations de prêts moyen et long terme s'affichent en net repli sur 2011 : 179 millions d'euros, en repli de 17 % par rapport à une année 2010 marquée par une forte distribution de prêts de soutien à l'agriculture en début d'année. La demande 2011 a été très hétérogène tout au long de l'année. Les financements de matériel agricole ont été dynamiques tandis que les autres crédits d'équipement sont en repli. L'encours des prêts liés à l'agriculture à 974 millions s'inscrit en retrait de 2,3 % sur douze mois avec un recul plus net sur les financements de court terme.

LES PROFESSIONNELS

En 2011, les crédits distribués sur le moyen et long terme s'élevèrent à 184 millions d'euros, soit une progression de 4,9 % par rapport à 2010.

L'encours de ce marché décroît pourtant de 1,9 % pour se positionner à 870 millions d'euros sous l'effet d'un repli de 18 millions des encours court terme.

LES ENTREPRISES

ET LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Des mouvements divergents sont enregistrés sur ces marchés. Les entreprises ont adopté une attitude moins engagée en matière d'investissement, se traduisant par des réalisations nouvelles de l'ordre de 235 millions en recul de 11,4 par rapport à l'année précédente.

Les encours liés à ce marché évoluent toutefois positivement de 1,6 % sur un an, soit près de 1 275 millions d'euros du fait d'un plus grand recours aux mobilisations de créances commerciales et aux billets financiers.

Les collectivités publiques ont parallèlement augmenté leur volume de réalisations de 86,9 % pour atteindre plus de 124 millions avec le déblocage de gros dossiers d'investissement. L'encours

de crédits s'élève à plus de 948 millions, en hausse annuelle modérée (1 %), conséquence d'amortissements importants sur des dossiers réalisés sur des années antérieures.

LES PARTICULIERS

L'activité s'y est révélée globalement soutenue tant dans le domaine de l'habitat que celui de la consommation.

En matière d'habitat, les nouveaux crédits représentent près de 1 034 millions d'euros, affichant une progression de 7,6 % par rapport à 2010. On peut observer une demande très soutenue des prêts à taux zéro avec des ménages sans doute motivés à concrétiser rapidement leur projet immobilier avant modification sur 2012 de leurs conditions d'octroi. L'encours habitat s'est accru de 3 % dans l'année 2011 malgré un volume de remboursements anticipés assez important en début d'année.

Les crédits à la consommation ont tiré leur épingle du jeu avec un volume de nouveaux prêts dépassant les 249 millions d'euros (+ 4,1 %) malgré un contexte peu porteur au plan national. L'encours est en quasi-stagnation (- 0,1 %) du fait d'une utilisation moins importante des ouvertures de crédit.

Les autres produits et services

La conquête de nouveaux clients nous permet d'avancer régulièrement.

Le stock d'assurances de biens et personnes de la Caisse régionale Centre Loire continue de croître en 2011 grâce à une dynamique commerciale en concordance avec les attentes de notre clientèle. Dans le même temps, le nombre de produits et services bancaires recule légèrement sous l'incidence d'une production un peu moins active.

3 - RAPPORT FINANCIER

3.1 Les comptes consolidés du Crédit Agricole Centre Loire

L'Union européenne a adopté, le 19 juillet 2002, le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé de produire des comptes consolidés

selon le référentiel IFRS à partir de 2005. En accord avec l'Autorité de contrôle prudentiel, le périmètre de consolidation est composé de la Caisse régionale et des 92 Caisses locales qui lui sont rattachées.

Le bilan consolidé

Il est rappelé que les commentaires du bilan consolidé se font sur la base des exercices arrê-

tés au 31/12/2010 et 31/12/2011. Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2011 s'établit à 12,8 milliards d'euros et reste stable par rapport au 31 décembre 2010.

Examinons les principales évolutions des postes d'une année sur l'autre.

À L'ACTIF

Les prêts et créances sur la clientèle passent de 10 684 millions d'euros en 2010 à 10 736 mil-

lions d'euros en 2011, soit une augmentation de 0,5 %. Une analyse détaillée de l'activité crédit est faite dans le rapport d'activité. L'encours des créances douteuses et litigieuses augmente de 6,7 % et s'établit à 316 millions d'euros (2,87 % de l'encours total crédit). Au 31 décembre 2011, la provision base collective et les provisions sectorielles s'élevaient à 116,6 millions d'euros contre 129,2 millions d'euros au 31 décembre 2010. Le poste des actifs financiers disponibles à la vente est en augmentation de 1,62 %. Nous observons, sur l'année 2011, une augmentation de 9,9 millions d'euros des actifs à revenu fixe, une diminution de 5 millions d'euros des autres titres à revenu variable, une augmentation de 11 millions d'euros des titres de participations qui s'explique principalement par l'augmentation de capital de la SAS La Boétie.

AU PASSIF

Au passif, les comptes créditeurs clientèle enregistrent une progression de 12,3 %. Cette évolution se traduit essentiellement par une hausse des dépôts à terme de notre clientèle. Le poste des dettes envers les établissements de crédit baisse quant à lui de 2,3 %. Il est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts octroyés par la Caisse régionale. Enfin, les capitaux propres augmentent de 84 millions d'euros (+ 5,6 %). Cette évolution s'explique principalement par l'affectation du résultat 2010 en réserve.

LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le produit net bancaire s'établit à 397,6 millions d'euros, en progression de 0,5 % par rapport à 2010. Les gains sur les actifs financiers disponibles à la vente représentent 5,8 % du produit net bancaire. Ils ont augmenté de 26,2 % sur l'année. Cette augmentation s'explique principalement par les plus-values dégagées lors de la cession de titres de placement.

Les éléments constituant le résultat sont détaillés dans "Les chiffres 2011" en annexe.

Partes sociales	Nombre de parts	Distribution	Intérêt net	Revenu global
2008	9 463 592	1 684 519,38 €	4,45 %	4,45 % ⁽¹⁾
2009	10 140 192	1 324 902,88 €	3,50 %	3,50 % ⁽¹⁾
2010	10 140 188	1 318 224,44 €	3,25 %	3,25 % ⁽¹⁾

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2008, 2009 et 2010.

Rappel des distributions effectuées au cours des trois derniers exercices

Année	Nombre de titres CCI et CCA	Distribution	Dividende net	Revenu global
2008	2 855 908 ^(*)	4 169 625,68 €	1,46 €	1,46 € ⁽¹⁾
	3 889 436 ^(**)	5 678 576,56 €	1,46 €	1,46 €
2009	3 889 436 ^(**)	5 600 787,84 €	1,44 €	1,44 € ⁽¹⁾
2010	3 889 436 ^(**)	7 623 294,56 €	1,96 €	1,96 € ⁽¹⁾

(*) CCI au nominal de 4 euros.

(**) CCA au nominal de 4 euros.

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2008, 2009 et 2010.

La marge d'intermédiation est en légère baisse sur l'exercice 2011. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation du coût de la collecte avec l'augmentation des taux d'intérêts réglementés.

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation augmentent de 2 % du fait d'une bonne maîtrise des dépenses. Malgré la progression du PNB consolidé et de la bonne gestion des charges de fonctionnement, le résultat brut d'exploitation apparaît en diminution de 2 % sur la période pour s'établir à 182,7 millions d'euros.

LE COÛT DU RISQUE

Le coût du risque s'élève à 29,8 millions d'euros contre 27,5 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette augmentation du risque général s'explique principalement par la hausse du risque crédit (provisions sur Créances douteuses et litigieuses), et la hausse des provisions filières. Cette hausse est compensée en partie par la baisse de la provision collective (crédit à cotation dégradée, mais non CDL). Le taux des créances douteuses et litigieuses s'établit à 2,87 % en fin d'année, contre 2,73 % en 2010.

LE RÉSULTAT NET

La charge d'impôt sur les sociétés passe de 45,9 millions d'euros en 2010 à 43 millions d'euros au 31 décembre 2011, cette variation s'explique principalement, par la baisse de la base d'imposition du fait de la baisse du résultat de l'exercice.

Ainsi, le résultat net consolidé s'établit à 109,7 millions d'euros, en baisse de 2,9 %.

3.2 Les comptes sociaux du Crédit Agricole Centre Loire

Les comptes sociaux annuels sont présentés conformément aux réglementations mises en place pour les établissements financiers en application des instructions diffusées par Crédit Agricole SA.

Le total bilan social progresse de 2,8 % pour atteindre 12,85 milliards d'euros contre 12,50 milliards d'euros en 2010.

Les principaux écarts par rapport au bilan consolidé sont l'intégration, dans ce dernier, du bilan des 92 Caisses locales, après élimination des opérations relatives aux bons moyen terme négociables de ces dernières pour 212 millions d'euros, la participation de celles-ci dans la Caisse régionale pour 40,6 millions d'euros et la prise en compte de la variation de la juste valeur sur les titres disponibles à la vente.

Les principaux éléments de l'activité crédit par marché, des ressources collectées et des évolutions de parts de marché sont repris dans "Les chiffres 2011", en annexe.

Le résultat social est de 95,3 millions d'euros, en augmentation de 4 % par rapport au résultat 2010 qui était de 91,6 millions d'euros.

Le montant des indemnités et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2011 est de 601 329 euros brut (csg-rds inclus).

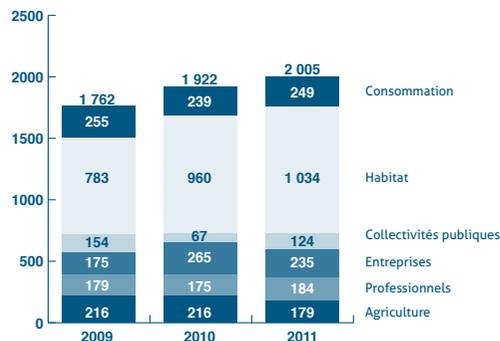
Les principaux écarts par rapport au résultat consolidé sont l'intégration, dans ce dernier, du résultat des 92 Caisses locales, après élimination des dividendes intra-groupes pour 1,3 million d'euros (intérêt aux parts sociales de la Caisse régionale). L'intégration des Caisses locales majore le PNB consolidé de 8,3 millions d'euros et la charge d'impôt de 0,82 million.

Parmi les autres impacts de la consolidation, celui du retraitement de la dotation à la réserve de FRBG est le plus important.

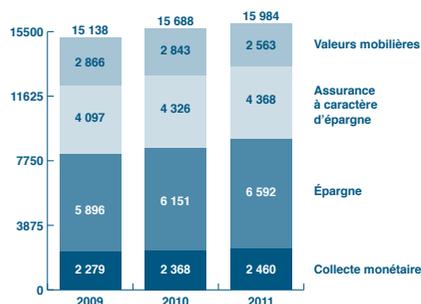
2011 EN CHIFFRES

L'activité

Réalizations en milliers d'euros



Ressources collectées en milliers d'euros



Parts de marché	Déc. 09	Déc. 10	Sept. 11
Épargne bilan (yc DAV)/BDF	35,3 %	35,9 %	36,0 %
DAV	31,1 %	32,6 %	32,7 %

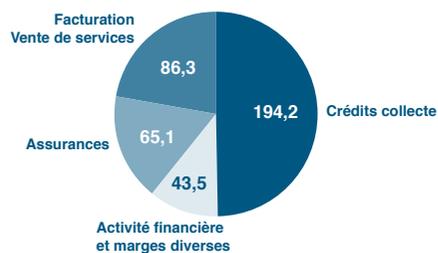
Les données sur les parts de marché à fin décembre ne sont pas encore disponibles.

Total crédits	43,6 %	42,1 %	41,6 %
dont crédit habitat	44,8 %	43,1 %	42,2 %
dont crédits consommation	43,2 %	43,4 %	41,4 %

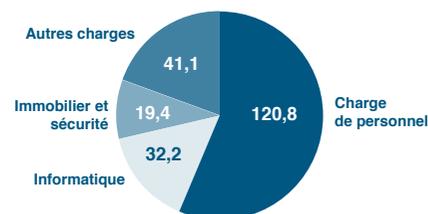
Les données sur les parts de marché à fin décembre ne sont pas encore disponibles.

Formation du résultat (comptes sociaux) en millions d'euros

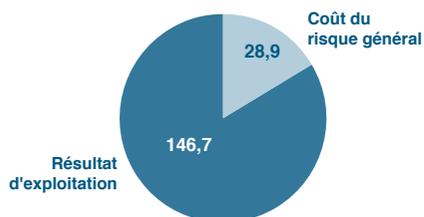
Produit net bancaire : 389,1 millions d'euros



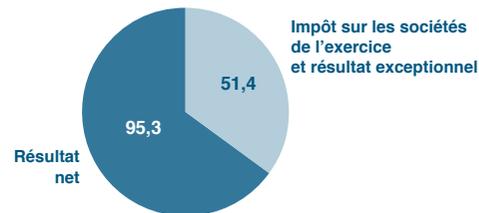
Charges de fonctionnement : 213,5 millions d'euros



Résultat brut d'exploitation : 175,6 millions d'euros



Résultat d'exploitation : 146,7 millions d'euros



Délais de paiement des fournisseurs

La Caisse régionale Centre Loire respecte la réglementation sur les délais de paiement aux fournisseurs conformément à la loi LME du 4 août 2008. Le solde fournisseurs au 31 décembre 2011 s'élève à 154 milliers d'euros.

3.3 Suivi et contrôle des risques

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

Les contreparties sont constituées de l'ensemble des clients de la Caisse régionale : banque de détail et grands comptes (entreprises, professionnels de l'immobilier, collectivités publiques).

I. Objectifs et politique

La qualité du processus d'octroi de crédit est un élément essentiel dans le contexte actuel marqué par une crise économique durable et la volonté de maîtriser le coût du risque crédits. La politique crédits de la Caisse régionale est actualisée chaque année.

Elle est présentée au Conseil de direction ainsi qu'au Conseil d'administration qui la valide.

Cette politique est ensuite présentée aux managers du réseau et démultipliée à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

Elle est disponible sur l'Intranet de la Caisse régionale.

La politique crédits risques fixe des limites par contrepartie, par secteur d'activités, les exclusions d'interventions, les principes de délégations et les garanties à utiliser.

Elle est complétée de politiques sectorielles par marché : particuliers, professionnels, agriculture, entreprises, professionnels de l'immobilier, collectivités publiques et associations ainsi que par une politique de délégations.

Les secteurs d'activités les plus risqués sont encadrés par des limites d'intervention en encours.

La politique crédits risques de la Caisse régionale fixe également des limites maximales par contrepartie, déclinées selon les différents marchés : banque de détail, entreprises, promotion immobilière, collectivités publiques.

Les délégations sont fixées par métier, avec des plafonds d'encours et des montants de financement différenciés selon les cotations Bâle 2. Les conditions de taux sont également encadrées par des délégations avec en dernier

niveau signature conjointe des directeurs financier, engagement et commercial.

Les dossiers dont les limites d'encours par cotation Bâle 2 sont dépassées relèvent de la décision du Comité des engagements ou du Comité des prêts de la Caisse régionale après passage en comité interne de validation.

Le contrôle et le suivi du respect de la politique crédit sont effectués par la ligne métier engagement, le contrôle permanent et, en dernier niveau, par le contrôle périodique.

Les contrôles réalisés sont formalisés sous l'outil national de contrôle "Scope".

Le suivi du risque est effectué chaque mois par les directeurs d'agence sur la base de revues risques mensuelles formalisées dans l'outil Scope.

Les services centraux réalisent des comités risques sur les agences les plus risquées ainsi que des suivis spécialisés : revue des courts termes relais échus ou à échéance, crédits in fine.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

La Caisse régionale intervient sur tous les marchés. De ce fait, le risque est diversifié sans concentration excessive. Par ailleurs, le dispositif de limite maximum par contrepartie réduit le risque de concentration sur une seule contrepartie.

Les dépassements des limites de contreparties sont encadrés, font l'objet d'une "stratégie opérateur" et obligatoirement validés sur la base d'un dossier argumenté par le comité des prêts de la Caisse régionale.

L'analyse des dossiers de crédits est réalisée par les conseillers de clientèle et les directeurs d'agence.

Des outils intégrés au système d'information structurent l'aide à la décision : Simul CA pour l'habitat, Anadefi pour les entreprises, les agriculteurs et les professionnels.

La Caisse régionale met en place des lignes de crédits pré-attribués avec l'outil national Soprano. Cet outil permet également de qualifier les clients sur le poste de travail.

Les dossiers qui ne relèvent pas de la délégation des agences de proximité et de la banque privée sont étudiés en second niveau par les services engagements de la Caisse régionale qui décident selon les délégations attribuées. Au-

delà, les dossiers sont décidés par le Comité des engagements puis le Comité des prêts régional. Les dossiers entreprises qui relèvent de la délégation du DME font l'objet d'un double regard indépendant.

Les critères requis sont le professionnalisme de l'emprunteur et le respect des ratios d'analyse financière : rentabilité et solidité de la structure financière.

La prise de décision s'appuie également sur un prévisionnel documenté permettant de dégager, pour le projet analysé, une marge de sécurité suffisante et le cas échéant d'un prévisionnel de trésorerie.

Les analystes crédits utilisent les normes professionnelles et les référentiels métiers à leur disposition.

Chaque année, le contrôle de gestion réalise une étude sur la rentabilité des crédits. Cette étude est présentée au Conseil de direction ainsi qu'au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 LES SYSTÈMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, la Commission bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses régionales, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe. Il a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale utilise le logiciel national de notation LUC (Logiciel Unifié de Cotation), ainsi que les modèles nationaux permettant de dériver la note, la probabilité de défaut et le pourcentage de perte en cas de défaut.

Crédit Agricole SA fait évoluer annuellement ses modèles suite aux back-testings réalisés, une nouvelle version a été intégrée par toutes les Caisses régionales pour le traitement de fin janvier 2011.

Une 2^e évolution du modèle a été mise en place à partir du traitement de fin mai 2011 (retour

arrière sur la méthodologie de détermination du LGD).

Le traitement de notation est effectué chaque fin de mois pour tous les clients et tous les contrats.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises (entreprises, professionnels de l'immobilier et collectivités publiques), la Caisse régionale utilise l'outil de notation national Anadefi, ainsi que les modèles fournis par Crédit Agricole SA. Des modèles de notations sont spécifiques à chaque segment de notation.

L'échelle de notation d'Anadefi se décline comme suit :

Anadefi	S&P
A+	AAA
A	AA
B+, B	A
C+, C, C-	BBB
D+, D, D-	BB
E+	B
E, E-	Sous surveillance

La notation est effectuée par les chargés d'affaires au minimum une fois par an. Un suivi de la notation a été mis en place par la Caisse régionale pour garantir un bon niveau de notation et la cohérence entre la note des Tiers et la note des Groupes auxquels ils sont rattachés. La Caisse régionale a créé en 2011 un Comité DL-Défaut permettant de mettre en évidence les dégradations de situations pouvant se traduire par une dégradation de la note et également de mettre en place les actions pour éviter les passages à tort en défaut.

Le projet Tiers-Groupes a permis la création et la mise à jour au quotidien d'un référentiel unique pour les Entreprises, Collectivités publiques et Professionnels de l'immobilier au niveau du Groupe Crédit Agricole. Ce dispositif permet de garantir l'unicité de la note (RUN) et une vision Risque identique (Défaut)

Toutes les actions ont été réalisées en 2011 par la Caisse régionale pour garantir la cohérence complète entre la notion de DL et la notion de Défaut pour la Grande Clientèle.

Groupes de risque banque de détail

- Il y a regroupement dans un même groupe de risque de deux personnes physiques si elles sont liées par une relation de type conjoint.
- Il y a regroupement automatique de la partie privée et de la partie professionnelle pour les entrepreneurs individuels.
- Il y a regroupement automatique de la partie privée et de la partie professionnelle si une

entreprise de type familiale (EARL, EURL, SNC, SCI, SARL) est possédée au minimum à 80 % par un propriétaire majeur capable ou deux propriétaires liés par une relation de type "conjoint".

Un groupe de risque est constitué à part entière pour :

- toute personne physique mineure (ou sous tutelle ou sous curatelle),
- tout groupement de personnes physiques autre que conjoint.

Des groupes de risque peuvent être constitués à dire d'expert en complément des règles automatiques.

Groupes de risque Grande Clientèle

Une entreprise constituée à minima, à elle seule, un groupe de risque dit "élémentaire" en considérant qu'elle est la réunion de l'ensemble de ses établissements identifiés par leur numéro Siret. Ce groupe de risque est créé de manière automatique : un Siren = un groupe de risque élémentaire

Le projet Tiers-Groupes en 2009-2010 a permis la mise en place d'un référentiel national des groupes qui s'est substitué à la notion précédente de groupe consolidé local.

Un work-flow permet à chaque chargé d'affaires d'accéder à ce référentiel et de le mettre à jour.

2.2 MESURE DU RISQUE DE CRÉDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Dans le cadre de Bâle 2 des suivis au niveau de l'EAD sont réalisés :

- EAD = Engagements tirés + CCF* Engagements confirmés non utilisés,
- CCF : Credit Conversion Factor. Il varie de 6 % à 140 %.

L'EL est également un élément de mesure du risque de crédit :

- EL = EAD*PD*LGD,
- EL : perte attendue,
- PD : probabilité de défaut,
- LGD : pourcentage de perte en cas de défaut.

Sont également suivis :

- le risque pondéré et le coefficient de pondération,
- le pourcentage d'encours en défaut.

Au 31/12/2011 :

- EAD : 12 385 M€,
- EL : 254,8 M€,
- risque pondéré : 2 843 M€,
- coefficient de pondération : 22,96 %,
- taux de défaut : 2,90 %.

L'augmentation significative de l'EL et du risque pondéré en 2011 est essentiellement due aux deux évolutions des modèles LUC qui se sont traduites par une augmentation d'une grande partie des taux de LGD.

Indication du périmètre et de l'assiette de mesure du risque de crédit (= engagements tirés et engagements confirmés non utilisés) et du risque de contrepartie (= risque de contrepartie sur opérations de marché) -> MTM + add-on.

3. Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance des risques crédit repose sur les éléments suivants :

- une politique crédits risques, adaptée et validée annuellement par le Conseil d'administration, fixant les objectifs et le positionnement de la Caisse régionale sur chacun des grands secteurs d'activité,
 - un schéma de délégation de décision qui conjugue des plafonds d'encours et de projets, croisés par niveaux de cotation et par niveaux de compétence des collaborateurs et exprimés par strate de métiers,
 - des limites globales et opérationnelles, des limites par contreparties et des règles de partage fixées annuellement par le Conseil d'administration au-delà desquelles les décisions se prennent en Comité d'engagements ou en Comité de prêts hebdomadaires,
 - un dispositif de contrôle permanent sur le respect de ces règles, avec un reporting trimestriel auprès de la Direction générale et semestriel en Comité d'audit et des comptes puis en Conseil d'administration,
 - une structure de contrôle central des risques, rattachée à la Direction générale, qui s'assure du caractère efficient des différents niveaux de contrôles, de premier et de second degré.
- L'objectif de notre Caisse régionale est de financer le développement économique de ses territoires, tout en priorisant la réactivité sur les acteurs économiques de qualité, des particuliers et des très petites entreprises pour l'essentiel. Elle a déployé un dispositif d'engagements et de délégation combinant le niveau de risque des emprunteurs et le niveau de responsabilité des décideurs internes.

3.1 PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIÉES

Le contrôle permanent de la Caisse régionale, Service Contrôle Central des Risques et

Juridique, assure un suivi trimestriel du dispositif de limites :

- globales : par segment de notation, secteurs risqués et répartition par cotations (qualité du portefeuille),
- individuelles : des requêtes informatiques permettent de suivre les dépassements. La détection se fait au niveau des groupes de Risques consolidés, sur la base des engagements donnés par la Caisse régionale,
- par type d'opérations à risques (LBO, syndications).

Le fichier global permet de dresser par contrepartie et par segment de notation un état des lieux des encours totaux concernés, avec le niveau de dépassement, par rapport à la limite. Pour chaque contrepartie portant des encours significatifs en dépassement, les éléments concernant le client, sa situation, ses éléments financiers, la motivation du dépassement ainsi que la stratégie sont collectés par la Direction des Engagements et intégrés au reporting.

Un reporting trimestriel est effectué auprès de la Direction générale au travers des Comités Risques et Provisions et Comité de Contrôle Interne et une présentation semestrielle est faite au Conseil de direction et au Comité d'audit et des comptes.

Les dépassements ont 2 origines : validation du dépassement dans le respect des règles de délégation ou dépassement consécutif à une dégradation de la notation. Des travaux ont été poursuivis afin de distinguer les causes de dépassement et ne retenir que les dépassements consécutifs à la mise en place d'un financement.

Les dix plus gros engagements de la Caisse régionale Centre Loire représentait 7,39 % de son portefeuille global à fin décembre 2010 et 7 % à fin décembre 2011.

Les dix plus gros engagements de la Caisse régionale Centre Loire représentait par ailleurs 26,68 % des engagements corporate à fin décembre 2010 et 25,68 % à fin décembre 2011. Il existe 5 contreparties déclarées dans les grands risques bénéficiant de garanties Foncaris.

Les 5 contreparties en questions totalisent un encours dans nos livres de 384 514 000 euros avec une couverture Foncaris pour 36 % de cet encours, soit 137 227 000 €.

3.2 PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Le Service Contrôle Central des Risques et Juridique effectue des revues de portefeuille pouvant être réparties en 3 grandes catégories :

- revues permanentes pour tous marchés ayant pour objectif le suivi de la gestion du risque-né (cf. 3.3 ci-dessous),
- revues ponctuelles sur le réseau de proximité, sur les contreparties en risque-né et en risque latent, s'appuyant sur la cotation Bâle 2 de la contrepartie, les incidents,
- revues ponctuelles sur certains secteurs à risque, ou certains types de financement, en fonction de la conjoncture économique et de la situation des marchés (revues professions immobilières et revues suivi des financements LBO 2 fois par an),
- en 2009 a été mis en place un suivi du risque sectoriel. L'objectif, au travers d'indicateurs de risque, est de suivre et détecter en amont une éventuelle dégradation du risque sur filières et d'effectuer des revues sur ces filières, voire de les provisionner.

3.3 PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DÉFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Au-delà d'un certain montant d'encours en retard par groupe de risque consolidé, le Service Contrôle Central des Risques et Juridique effectue un suivi de la gestion du dossier par les unités opérationnelles au travers d'un outil à sa disposition lui permettant de s'assurer de la mise en œuvre dans les délais des décisions prises.

Par ailleurs, ce service effectue des revues de portefeuille sur les dossiers dans le réseau de proximité, en risque-né ou en risque latent, sur la base d'outils dédiés.

Ces comités Risques groupes permettent de cibler un certain nombre d'agences présentant des taux de CDL élevés, des résultats de contrôles internes dégradés ou à la suite d'une mission d'audit ayant abouti à une cotation dégradée sur la partie risque crédit en essayant de choisir au moins une fois par an une agence par groupe.

Lors de ce comité, les contrôles internes remontés sont analysés, ainsi que certains aspects de conformité et une requête risque fait l'objet d'un traitement avec demandes d'explications auprès de l'agence.

CCRJ adresse ensuite un compte-rendu (tableau de synthèse avec observations et éventuellement demande de complément d'information) au directeur d'agence avec copie au directeur de groupe, à la direction des Engagements et au responsable du contrôle périodique.

1 - COMITÉ RISQUES DL/DÉFAUT ENTREPRISES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES, PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER ET BANQUES PRIVÉES

Objet : le rôle est de statuer sur le traitement des dossiers Entreprises et Banque privée affichant des clignotants d'alerte. Il est présidé par le Contrôle Central des Risques et Juridique qui dispose d'une voix prépondérante.

Critères de sélection des dossiers : alerte incidents de plus de 45 jours, dégradation de la cotation BDF de plus de 2 grades, inscription volontaire agence.

Périodicité : mensuelle.

2 - COMITÉ RISQUES ET PROVISIONS PRÉSIDÉ PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Objet : définition des grands axes de la politique risque, état d'avancement des dossiers stratégiques, point sur dossiers en risque potentiel significatifs, décision de déclassement en défaut, de provisionnement et d'actions à mettre en œuvre sur lesdits dossiers.

Périodicité : trimestrielle (a minima).

3 - COMITÉ D'ARBITRAGE (ENGAGEMENTS)

Objet : décision sur les demandes de financement ne relevant ni des Caisses locales, ni du comité des prêts régional.

Périodicité : hebdomadaire.

Les fiches de présentation et de décision des dossiers sont conservées au secrétariat de la Direction Marketing Finances Engagements.

4 - LE COMITÉ INTERNE DE VALIDATION

Objet : les dossiers ayant vocation à être soumis au Comité de validation sont les suivants :

- les dossiers de financement des entreprises éligibles au Comité régional,
- les dossiers de financement d'immobilier patrimonial pour lesquels les engagements sont supérieurs à 2,5 M€,
- les dossiers en provenance du réseau de proximité, soumis à l'accord du Comité Régional des Prêts.

Il a également vocation à formaliser un avis sur les financements concernant les administrateurs de la Caisse Régionale.

Cas particulier : un Comité Interne de Validation LBO comprenant la Direction générale et les membres du CIV se réunira spécifiquement pour statuer sur les dossiers dits LBO selon la définition inscrite dans les règles d'instruction du Marché Entreprises

Composition : ce Comité comprend :

- le Directeur des Entreprises (ou son représentant en cas d'absence),

- le Directeur des Engagements (ou son adjoint en cas d'absence),
- le responsable du Contrôle permanent (ou le responsable du Service Contrôle Central des Risques et Juridique en cas d'absence),
- le responsable du second regard entreprise (ou le responsable du Service Contentieux en son absence),
- le présentateur du dossier concerné.

Périodicité : hebdomadaire.

5 - COMITÉ DES PRÊTS RÉGIONAL

Objet : décision sur les dossiers dont l'encours après acceptation dépasse 2,5 millions d'euros et tous les dossiers de Promotion immobilière.

Composition : administrateurs de la Caisse régionale, un cadre de Direction (tournant).

Périodicité : hebdomadaire.

3.4 PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES SUR BASE CONSOLIDÉE

- Le Comité Risques et Provisions est présidé par le Directeur général adjoint et animé par le responsable des Risques et Contrôles Permanents.
- Ce comité se réunit 6 fois par an et sont présentés pour information et/ou décisions les sujets suivants :
 - analyse du tableau de bord risque crédits de la Caisse régionale (évolution des CDL, pré-CDL, découverts, risque sur production par génération, activité des services de recouvrement amiable et contentieux, passage à pertes, provisions, garanties sur réalisation, grands risques en intégrant des indicateurs Bâle 2 [réalisations par cotations Bâle 2], risque pondéré, perte attendue, taux de défaut, encours en défaut),
 - revue des contreparties significatives à risque, principalement sur les segments Entreprises et Professionnels de l'immobilier, décisions sur les actions à conduire et le provisionnement, validation de la NOR,
 - provisions base collective,
 - indicateurs Bâle 2 (trimestriel),
 - provisions sur risques filières,
 - tableau de bord risques restitué par Crédit Agricole SA.

3.5 PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque Pays est le risque qu'une dégradation de la situation économique, financière, politique ou sociale dans un pays affecte les activités de la banque dans ce pays. Le risque Pays se caractérise, dans sa forme la plus extrême, par la matérialisation d'une crise qui peut, selon les

cas, prendre la forme d'une crise de la balance des paiements, d'une crise financière systémique et/ou d'une crise politique impliquant une remise en cause des règles de droit.

Sous une forme moins radicale, le risque Pays correspond à l'impact, sur le portefeuille de la banque, de changements macro-économiques et financiers particuliers auxquels sont soumises les contreparties d'un pays. Le concept de risque Pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays par opposition au Risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie présenté par l'État au sens strict du terme.

La Caisse régionale a mis en œuvre depuis plusieurs années un encadrement très strict des financements hors territoires dans sa politique crédit qui permet, avec un dispositif de limites et des règles de partage, de gérer ce type de risque à l'octroi. Le respect de la politique crédit fait par ailleurs l'objet de contrôles de premier et second degré dans le dispositif de contrôle permanent de la Caisse régionale.

Par ailleurs, le service Affaires internationales

en lien avec la sécurité financière joue un rôle d'interlocuteur et de veille en matière de risque Pays vis-à-vis des services opérationnels.

3.6 IMPACTS DE STRESS SCÉNARIOS

Le kit stress test a principalement été utilisé pour identifier des zones de vulnérabilité dans le cadre de la cartographie générale des risques. Par ailleurs, les éléments relatifs au risque crédit retirés du kit ICAAP et de la cartographie ont fait l'objet d'une présentation aux Engagements et Comité d'audit et des comptes.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 GARANTIES REÇUES ET SÛRETÉS

Les garanties reçues sont prises en compte conformément à la réglementation Bâle 2 tant en termes d'éligibilité que de valorisation.

L'éligibilité de la garantie est dérivée automatiquement lors de l'octroi du prêt.

Un processus automatique permet de revaloriser périodiquement les différentes garanties.

Type de garantie	Nombre de garanties éligibles	Valorisation
Caution mutuelle habitat	2 914	457 798 780
Caution administrateur	23	2 633 588
Caution établissement public	64	31 437 062
Caution établissement privé	1	480 000
Caution mutuelle PRO	442	40 466 553
Caution mutuelle CAMCA	40 541	5 048 774 906
Caution simple hypothécaire SI	73	24 650 997
Caution solidaire hypothécaire	8	655 551
Caution solidaire partielle	153	37 696 261
Caution solidaire	425	366 468 824
Caution simple hypothécaire TO	7	2 770 142
Nantissement titres	3 602	364 146 369
Nantis. matériel outillage	34	1 189 710
Warrant agricole	1 164	46 900 534
Gage	375	11 531 209
Hypothèque conventionnelle	38 673	4 927 551 690
Hypothèque maritime	9	7 005 588
Privilège prêteur de deniers	5 824	583 287 532
Privilège du vendeur	7	5 790 320
Privilège du Trésor	75	1 044 381
Privilège du co-partageant	3	127 890
Cession Dailly non notifiée	12	100 000
Cession Dailly notifiée	47	747 367
Délégation paiement notaire	98	7 254 237
Fonds commun de garantie	10 678	639 566 362
Inclus dans OCH	27	35 141

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, "La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties".

III. Exposition

1. Exposition maximale

L'évolution de l'exposition maximale est reprise dans la note 3.1 des États financiers, elle reprend l'évolution des engagements de bilan (net de dépréciation) et des engagements de hors bilan (net de provisions).

Ainsi, l'exposition nette passe de 13,690 milliards d'euros à 13,774 milliards d'euros, soit une hausse de 0,61 %.

En milliers d'euros	Déc. 2011				Déc. 2010			
	Engagements	Bilan	Hors bilan	%	Engagements	Bilan	Hors bilan	%
Aéronautique/ aérospatial	1	0	1	0,00	1	0	1	0,00
Agroalimentaire	1 693 566	1 352 476	341 090	26,16	1 692 861	1 338 165	354 695	26,16
Assurance	26 404	12 113	14 291	0,41	27 001	15 351	11 649	0,42
Automobile	78 750	52 819	25 931	1,22	80 714	49 856	30 858	1,25
Autres activités financières (non bancaires)	258 933	212 618	46 314	4,00	322 366	283 240	39 126	4,98
Autres industries	90 161	37 580	52 581	1,39	87 059	30 680	56 379	1,35
Autres transports	48 587	38 815	9 772	0,75	44 113	34 144	9 968	0,68
Banque	8	2	6	0,00	10	4	6	0,00
Bois/ papier/ emballage	20 327	10 952	9 374	0,31	21 159	12 082	9 077	0,33
BTP	202 466	115 232	87 234	3,13	196 577	115 156	81 420	3,04
Distribution/ industries de biens de consommation	302 687	256 525	46 161	4,68	296 156	251 231	44 925	4,58
Divers	519 986	370 930	149 056	8,03	540 410	383 971	156 439	8,35
Énergie	74 013	67 330	6 683	1,14	66 978	52 899	14 079	1,03
Immobilier	1 449 241	1 300 585	148 657	22,39	1 403 016	1 242 722	160 293	21,68
Industrie lourde	98 940	61 366	37 574	1,53	128 029	68 440	59 589	1,98
Informatique/ technologie	53 775	38 579	15 196	0,83	62 715	34 623	28 092	0,97
Maritime	21	15	6	0,00	31	29	2	0,00
Média/édition	25 990	18 038	7 952	0,40	31 450	21 370	10 080	0,49
Santé/pharmacie	291 703	254 043	37 659	4,5	276 601	250 724	25 877	4,27
Services non marchands/secteur public/collectivités	1 094 578	876 920	217 658	16,91	1 061 570	862 260	199 310	16,40
Télécom	627	333	294	0,01	793	216	578	0,01
Tourisme/ hôtels/ restauration	120 320	96 698	23 622	1,86	115 312	99 224	16 088	1,78
Utilities	22 713	10 683	12 030	0,35	16 749	10 970	5 779	0,26
Total	6 473 797	5 184 655	1 289 142	100,00	6 471 669	5 157 359	1 314 310	100,00

2. Concentration

2.1 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La répartition de nos engagements par filières économiques reste très stable.

La part représentée par les activités immobilières sur cette ventilation est certainement supérieure à la réalité compte tenu de la difficulté à classer les SCI.

La répartition des encours est représentative de l'activité économique de notre territoire.

Le secteur de l'agriculture est fortement représenté (part de marché de 85 %). Malgré les difficultés sur ce secteur, le risque a bien été maîtrisé en 2011 mais ce secteur reste malgré tout sensible.

Un provisionnement de cette filière a été mis en place.

Compte tenu de la conjoncture et de notre fort engagement, le risque sur l'immobilier reste important. Les Professionnels de l'immobilier font l'objet d'un provisionnement filière.

Le secteur du commerce et de la réparation automobile constitue un engagement plus

exposé que la moyenne (provisionnement de la filière Boulangerie).

Le secteur industriel est marqué par des activités de sous-traitance pour des donneurs d'ordres liés à l'aéronautique, la défense et l'automobile pour la plupart.

Nous sommes peu exposés sur des secteurs fragiles comme l'information/communication et les services de gestion.

La vigilance reste de mise sur les activités liées au bâtiment et à la restauration (provisionnement de la filière Hôtels - Bars - Restaurants).

Détails des provisions au 31 décembre 2011	Provision filière (en milliers d'euros)
Agriculture	13 420
Hotels-bars-restaurants	3 019
Professionnels de l'immobilier	26 933
Boulangerie	991
Autres filières risquées	934
Total	45 299
LBO	9 639
Filière bovine	6 156
Total provisions filières	61 095
Total banque détail hors filières	43 363
Total Grande Clientèle hors filières et LBO	12 185
Total provisions collectives	55 548
	116 643

2.2 VENTILATION DES ENCOURS DE PRÊTS ET CRÉANCES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Encours bruts ⁽¹⁾ (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	en % du total 2011
Administrations centrales	912		0,01
Etablissements de crédit	398 524	225 455	3,47
Institutions non-établissements de crédit	1 160 965	1 281 331	10,10
Grandes entreprises	1 898 218	1 922 081	16,51
Clientèle de détail	8 039 542	7 772 446	69,92
Total		11 201 313	
Créances rattachées		75 110	
Total	11 498 161	11 276 423	100

(1) Au 31/12/2011. Les montants communiqués incluent les créances rattachées.

3. Qualité des encours

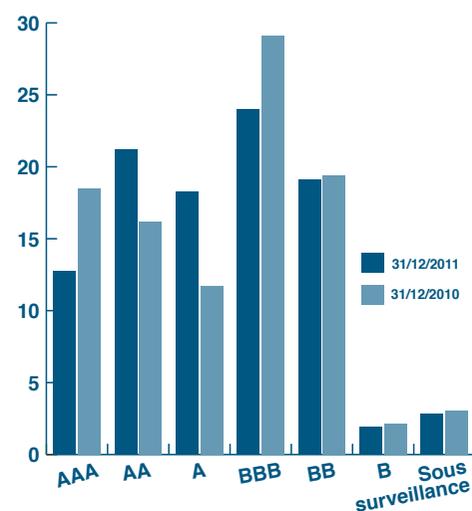
3.1 ANALYSE DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR CATÉGORIE

Prêts et créances (en milliers d'euros) ⁽¹⁾	2011	2010
Ni en souffrance, ni dépréciés	10 841 693	10 692 747
En souffrance, non dépréciés	340 680	236 166
Dépréciés	315 788	272 400
Total		11 201 313
Créances rattachées		75 110
Total	11 498 161	11 276 423

(1) au 31/12/2011. Les montants communiqués incluent les créances rattachées.

Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

3.2 ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE



La notation des clients hors retail a tendance à s'améliorer entre fin 2010 et fin 2011 (augmentation du pourcentage en AAA, AA, A : 46 % des encours fin 2010 contre 52 % fin 2011).

La diminution du pourcentage des encours notés AAA est due à une renotation en AA

pour un nombre significatif de collectivités publiques.

L'augmentation de la part des encours notée A résulte en grande partie de la notation de gros dossiers immobiliers à ce niveau.

3.3 DÉPRÉCIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

3.3.1 POLITIQUE DE DÉPRÉCIATION ET COUVERTURE DES RISQUES

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale Centre Loire par voie de dépréciation et une provision individuelle est constituée. Par ailleurs, afin de couvrir des risques avérés de non-recouvrement sur des encours sensibles non classés douteux, la Caisse régionale a constaté des provisions calculées principalement à l'aide du modèle Bâle 2 (provisions sur bases collectives et provisions filières). Ces dépréciations sont portées à l'actif de son bilan consolidé.

3.3.2 ENCOURS D'ACTIF FINANCIERS DÉPRÉCIÉS (cf. note 3.3 des États financiers).

4. Coût du risque

En milliers d'euros	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	139 823	7 473	34 563	216 665	398 524
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 654 491	1 269 790	3 387 244	4 788 112	11 099 637
Total	1 794 314	1 277 263	3 421 807	5 004 777	11 498 161
Dépréciations					- 363 206
Valeurs nettes au bilan					11 134 955

En milliers d'euros	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	148 741	7 718	34 563	34 433	225 455
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 698 511	1 324 490	3 376 942	4 575 915	10 975 858
Total	1 847 252	1 332 208	3 411 505	4 610 348	11 201 313
Créances rattachées					75 110
Dépréciations					360 593
Valeurs nettes au bilan					10 915 830

Le coût du risque s'élève à 29,8 millions d'euros (cf. note 4.8 des États financiers), marquant ainsi une augmentation de 8.10 %.

Cette augmentation du risque général s'explique principalement par la hausse du risque crédit (provisions sur Créances douteuses et litigieuses) et la hausse des provisions filières. Cette hausse est compensée en partie par la baisse de la provision collective (crédit à cotation dégradée, mais non CDL).

Le coût du risque crédit atteint 43,4 millions d'euros contre 17,3 millions d'euros en 2010. Le taux des créances douteuses et litigieuses s'établit à 2,87 % en fin d'année, contre 2,73 % en 2010.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

La gestion du risque de contrepartie consiste à fixer une limite de perte en cas de défaillance de la contrepartie et à suivre, dans le temps, la consommation de cette limite.

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Ce risque est composé du coût de remplacement brut des contrats et de l'estimation de la perte que peut générer l'instrument

sur sa durée de vie résiduelle compte tenu des mouvements des marchés.

Cf. note 3.1 des États financiers consolidés.

RISQUES DE MARCHÉS

I. Objectifs et politique

Les risques de marchés représentent les risques d'incidences négatives sur le compte de résultat, ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse régionale est exposée aux risques de marchés sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le Trading book et le Banking Book. La variation de juste valeur du Trading Book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking Book se traduit par un impact sur les fonds propres.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marchés du Groupe Crédit Agricole SA est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marchés à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles,
- en local : un responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marchés issus des activités. Ce responsable est nommé par le Directeur général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

2. Les comités de décision et de suivi des risques

Organes de suivi des risques de niveau Groupe :

- le Comité des Risques Groupe (CRG),
- le Comité de Suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR),
- le Comité Normes et Méthodologie.

Organes de suivi des risques de niveau local :

- le Comité Gestion Actif Passif et le Conseil d'administration de la Caisse régionale Centre Loire définissent chaque année le cadre de rendement et le niveau de risque souhaités pour l'activité de marché. Ils examinent chaque trimestre l'évolution des performances et des risques du portefeuille.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

Le suivi des risques s'effectue au regard de plusieurs indicateurs qui sont :

- la valeur mark to market du portefeuille,
- la volatilité du portefeuille,
- le suivi de l'enveloppe de risque potentiellement utilisée,
- la Value at Risk du portefeuille,

La Caisse régionale possède des limites complémentaires en termes de stop loss et de volatilité.

1. Indicateurs

1.1 LA VaR (VALUE AT RISK)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois (méthode E-varisk CAAM). Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- la VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- l'horizon fixé à "1 mois" suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La VaR du portefeuille est présentée comparée aux autres Caisses régionales lors des Comités de Gestion Actif Passif.

1.2 LES STRESS SCÉNARIOS

La mesure du risque en stress test

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ;
- les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Les cinq stress scénarios de la norme Groupe sont :

Stress 1 : le stress historique de 1987, correspondant au crash boursier d'octobre 1987.

Stress 2 : le stress historique de 1994, correspondant au crash du marché obligataire de février 1994.

Stress 3 : le stress historique de 1998, correspondant à la crise russe d'août 1998.

Stress 4 : le stress hypothétique "Resserrement de la liquidité" (mouvement simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs).

Stress 5 : le stress hypothétique "Reprise économique" (hausse des actions et des matières premières et se fonde sur des anticipations de forte croissance).

Un sixième scénario simule des conditions "catastrophe" concomitantes sur chaque classe d'actifs : taux choc x sensibilité, monétaire 0 %, actions - 35 %, FCPR - 35 %, alternatif - 10 %, convertibles - 14 %.

Les stress scénarios sont présentés comparés aux autres Caisses régionales, lors des Comités Gestion Actif Passif.

1.3 LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES (SENSIBILITÉS,...)

Pour l'année 2011, le stop loss général a été fixé à 21,7 M€, correspondant à une limite de volatilité de 2,85 %.

En 2010, le stop loss général se situait à 18,8 M€ et la volatilité maximale était de 2,5 %

IV. Exposition : activités de marchés (Value at Risk)

La politique de gestion prudente a généré en 2011 une volatilité très maîtrisée de 2,1 %. Le stop loss général est respecté à fin 2011.

À fin septembre 2011 (dernier calcul Groupe disponible), la VaR de notre Caisse régionale s'élève à 5,9 M€, soit 1,38 %. À la même date, la cVaR (VaR conditionnelle, mesure la perte moyenne du portefeuille au-delà de la VaR par rapport à son objectif) se montait à 6,7 M€ (1,58 %).

L'évolution de la VaR et de la cVaR au cours de l'année 2011 peuvent être synthétisés comme suit :

	31/12/2010		31/03/2011		30/06/2011		30/09/2011	
	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%
VaR	4,6	1,13	7,3	1,75	7,1	1,62	5,9	1,38
cVaR	5,3	1,30	8,3	2,01	8,1	1,86	6,7	1,58

Source : Questionnaire risques de marchés CAsa.

Sur l'année 2011, la VaR et la cVaR ont connu globalement une légère progression.

Cf. note 6.3 (Actifs financiers disponibles à la vente).

Cf. note 3.2 (Instruments dérivés de transaction).

V. Risque Action

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse régionale Centre Loire n'est pas exposée au risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage.

2. Risque sur actions provenant des actifs financiers disponibles à la vente

Au 30/09/2011 (dernier calcul Groupe disponible), l'encours du portefeuille de placement exposé au risque action est de 35,6 M€ et les plus-values latentes sont de 4,6 M€ (analyse Risques de marchés).

Cf. note 6.3 sur les encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) + gains et pertes latents.

GESTION DU BILAN

I. Les risques financiers structurels

Chaque année, le Conseil d'administration de la Caisse régionale Centre Loire définit la politique financière dans les différents domaines : prise de participations, gestion des excédents de fonds propres, gestion du risque de taux d'intérêt global. Pour la gestion des EFP, il définit des limites de risques, de volatilité ainsi que des seuils d'alerte ; un reporting trimestriel lui est fait. En matière de risque de taux d'intérêt global, le Conseil fixe également des limites dans le but d'encadrer l'impact du risque de taux sur le PNB, le résultat et les fonds propres. Un reporting trimestriel lui est fait. Un suivi du respect des limites est transmis trimestriellement à Crédit Agricole SA.

II. Le risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs et politique

Le risque de taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marchés ("trading book").

La gestion du risque de taux d'intérêt a pour objectif la maîtrise du risque et le respect du cadre et des limites fixées par les instances concernées.

2. Gestion du risque

Le Conseil d'administration fixe le cadre de risque, le Comité Gestion Actif Passif décide des actions stratégiques à mener, le Comité financier valide les actions tactiques, la Gestion

financière calcule le risque de taux et exécute les actions de couverture.

Crédit Agricole SA vérifie trimestriellement les saisies et la cohérence du risque de taux de la Caisse régionale. Des audits internes sont également réalisés.

3. Méthodologie

Pour la gestion de son risque de taux, la Caisse régionale Centre Loire utilise le logiciel Cristaux 2. Le calcul des gaps est effectué par la Caisse régionale de façon trimestrielle à partir de données traitées en central par Crédit Agricole SA ainsi que par des intégrations manuelles effectuées par la Caisse régionale.

Les gaps synthétiques ressortis sont composés de gaps taux fixe, gaps inflation, gap fixing...

Les limites en gaps appliquées sur le gap synthétique en approche statique ont pour but d'encadrer le risque de taux. Elles correspondent à la position maximale de gaps à l'actif ou au passif que peut prendre la Caisse régionale sur chaque échéance (définies par année pendant 30 ans).

Sur préconisation du groupe de travail mené par le cabinet Akeance, les limites de risque de taux d'intérêt ont été réaménagées en 2011 :

- limitation de la sensibilité du gap en cas de variation de taux de 200 bps à 5 % du PNB d'activité budgété sur les 2 premières années et à 4 % sur les années suivantes (jusqu'à 10 ans).
- maintien du ratio Fonds propres sur 30 ans sur le gap synthétique.

4. Exposition

Les gaps de taux sont la différence entre les passifs et les actifs de la banque indexés sur une même nature de taux sur différentes maturités.

Les gaps de taux sont exprimés en euros.

Le risque de taux d'intérêt exprimé en gap synthétique (millions d'euros) est :

En millions d'euros	2011	2012 - 2016	2017 - 2021	> 2021
Gap	- 237	39	209	- 67
Sensibilité + 100 bp	- 2,37	0,39	2,09	- 0,67

(Sensibilité sur le PNB en % d'une variation des taux de + 100 bp : sensibilité positive > impact positif ; sensibilité négative > impact négatif).

Au 30 septembre 2011, Centre Loire n'enregistre pas de dépassement des limites globales.

	Préconisations CASA	CACL		% d'atteinte des ratios (limites opérationnelles)	
		- 200 bp	+ 200 bp	- 200 bp	+ 200 bp
Impact en VAN sur toutes les maturités d'une position Fonds propres*	≤ 10	- 0,16	+ 0,68	2	0
Impact en VAN sur 12 mois glissant Produit Net Bancaire	≤ 5%	1,59	- 1,55	0	41

* Fonds propres consolidés 930 M€ ; PNB budgété 2011 de 364 M€.

III. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

1. Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par

- le règlement CRBF n° 88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n° 93-01 du 29 janvier 1993 et n° 2000-11 du 4 décembre 2000;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois. Ainsi, l'objectif de gestion du risque de liquidité est d'équilibrer les emplois et les ressources de liquidité à horizon court terme et moyen long terme.

2. Gestion du risque

L'exposition au risque de liquidité est mesurée par le coefficient de liquidité (ratio réglementaire à un mois). La Caisse régionale s'assure à travers ce ratio de disposer des liquidités nécessaires pour faire face à ses exigences.

Par ailleurs, en conséquence des leçons tirées de la crise financière, le Groupe Crédit Agricole a développé un modèle interne de gestion de la liquidité qui se traduit par un couple de limites de refinancement (volume maximal, profil minimal) calibrées de telle sorte qu'il permet à la Caisse de résister à trois types de scénarios de stress :

- résistance d'une durée de deux semaines face à un scénario de crise à la fois systémique et idiosyncratique ;
- résistance d'une durée d'un mois face à un scénario de crise idiosyncratique ;
- résistance d'une durée de 12 mois face à un scénario de crise systémique.

La gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole SA ou en interbancaire via la mise en place d'un programme d'émission de Titres de Créances Négociables (CDN, BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole SA). La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèle, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), avances globales (50 % des prêts MLT accordés), avances spécifiques (CRH, CACB, SFEF...). Crédit Agricole SA, en tant qu'organe central du Groupe, assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe.

Le Conseil d'administration fixe le cadre de risque, le Comité de Gestion Actif Passif décide des actions stratégiques à mener et le Comité financier valide les actions tactiques. La Gestion financière calcule le besoin et le risque de liquidité et exécute les actions de refinancement.

3. Conditions de refinancement en 2011

L'introduction d'une limite de refinancement court terme ou LCT encadre l'encours maximal d'endettement court terme de la Caisse régionale. Calibrée de manière à garantir une situation excédentaire en liquidité à horizon d'un an dans un contexte de marché stressé, elle constitue un outil essentiel dans la politique de refinancement de la Caisse régionale et dans la gestion du risque de liquidité. Aussi, afin de garantir des bonnes conditions de refinancement, la Caisse régionale respecte un profil minimal de refinancement correspondant aux durées admises pour le refinancement court terme. Cette seconde limite permet d'éviter les concentrations d'échéances des emprunts CT et par la même occasion de minimiser le risque d'illiquidité.

La consommation moyenne de la limite court terme pour l'année 2011 s'élève à 77 %.

La Caisse régionale s'appuie sur une diversité de ses sources de financement et d'un programme d'émission pour financer sa dette long terme (ressources spécifiques CACB, SFH, BEI consenties par Crédit Agricole SA à la Caisse régionale, emprunts blancs LT, dette subordonnée, des avances venant couvrir le déficit épargne-avances...). Comme pour le refinancement

court terme, la Caisse régionale dispose de limites long terme encadrant les tombées de dette moyen et long terme.

4. Méthodologie

Les indicateurs utilisés dans la gestion du risque de liquidité sont :

- le ratio de liquidité à 1 mois : la Caisse régionale respecte le seuil réglementaire minimum de 100 %,
- les limites court terme et moyen long terme. Ces limites sont développées dans le cadre de la gestion de liquidité par le modèle interne du Groupe Crédit Agricole. Ce modèle de gestion en méthode avancée a été adopté par le Groupe au détriment de la méthode standard du ratio de liquidité réglementaire à 1 mois (après homologation de la méthode avancée),
- un tableau des coûts de refinancement ainsi qu'un tableau des flux à 7 jours sont remontés trimestriellement à Crédit Agricole SA.

5. Exposition

5.1 RATIO DE LIQUIDITÉ

Ce ratio est construit en fonction d'une estimation du degré de liquidité ou d'exigibilité des emplois, des ressources et des engagements hors bilan. Il prend en compte également les possibilités de financement des établissements sur le marché interbancaire et intègre dans le calcul les fonds propres ainsi qu'une fraction des créances à plus d'un mois d'échéance éligibles aux interventions de l'institut d'émission. Au 31/12/2011, le coefficient de liquidité à un mois de la Caisse régionale Centre Loire est de 121,13 % contre 118,31 % un an auparavant. Durant l'année 2011, Centre Loire a respecté les limites de sa dette court terme auprès de Crédit Agricole SA et a piloté activement sa dette moyen/long terme.

5.2 ÉMISSIONS

Dans le cadre de son refinancement, notre Caisse régionale bénéficie au 31/12/2011 d'un total de 1 177 M€ d'avances spécifiques, 1 522 M€ d'emprunts blancs auprès de CASA, et auprès de notre clientèle de 38 M€ de CDN ainsi que 233 M€ de BMTN.

Les avances spécifiques sont consécutives aux garanties données par notre Caisse régionale aux émissions du Groupe (Société de financement de l'habitat, Caisse de refinancement de l'habitat, société de financement de l'économie française).

IV. Politique de couverture

La couverture en juste valeur est utilisée à Centre Loire dans les domaines suivants :

- la couverture du risque de taux d'intérêt global avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, DAT TF, ...) et avec des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (crédits clientèle, ...),
- la couverture du risque inflation avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à composante inflation (CSL, LDD, ...).

Cf. note 3.4 – Couverture des risques de flux de trésorerie et couverture de juste valeur (Instruments dérivés de couverture : valeur de marché et montants notionnels).

RISQUES OPÉRATIONNELS

I. Objectifs et politique

Les objectifs principaux de la politique de gestion des risques opérationnels sont les suivants :

- optimiser la détection et le traitement des risques opérationnels,
- satisfaire au contexte réglementaire,
- organiser le dispositif de gestion du risque opérationnel.

La politique de gestion des risques opérationnels s'appuie sur :

- la diffusion d'une culture de vigilance du risque opérationnel du plus haut niveau de la hiérarchie à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale,
- la mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels,
- la mise en place de limites et seuils au-delà desquels la Caisse régionale doit prendre des mesures appropriées pour atténuer les pertes, réintégrer les limites et définir ainsi le risque acceptable résiduel,
- la révision régulière de la cartographie des risques.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

Organisation de la gestion des Risques opérationnels (intégration dans la ligne métier Risques et Contrôles permanents).

Composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet Risques opérationnels du Comité de contrôle interne), rôles des responsables des Contrôles permanents et des Risques (Crédit Agricole SA et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des Risques opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des Risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

Le tableau de bord trimestriel reprend les éléments suivants :

- coût du risque pour la période,
- indicateurs de suivi de la fraude :
 - fraude interne/fraude externe,
 - fraude monétique,
 - fraudes déjouées,
- indicateurs de risques :
 - cartes et porteurs,
 - dommages aux agences,
 - risque frontière crédit,
 - réclamations clientèle/assignments/médiateur,
 - virements et prélèvements,
- alertes de la période :
- faits marquants de la période,
- plans d'actions issus de la cartographie annuelle.

III. Méthodologie

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indé-

pendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle 2 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre, d'une part, sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et, d'autre part, sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité Banque de détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi, les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés, ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par la Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole SA, utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée). Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole SA afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'experts a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle,

étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

Par lettre du 24 décembre 2007, le secrétariat général de la Commission bancaire nous a fait connaître la décision prise par le Collège de la Commission, en date du 20 décembre, sur

l'homologation du dispositif Bâle 2 du Groupe Crédit Agricole.

À l'origine, la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans

un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

IV. Exposition

Répartition des pertes opérationnelles en % par type d'événements.

Catégorie de risque	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1 - Fraude interne	0	0	0	6	0	0	71
2 - Fraude externe	9	14	19	6	32	14	71
3 - Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	0	0	3	2	1	1	71
4 - Clients, produits et pratiques commerciales	10	2	35	10	31	6	71
5 - Dommages occasionnés aux actifs physiques	3	2	4	2	0	6	71
6 - Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	0	0	1	0	0	0	71
7 - Exécution, livraison et gestion des processus	78	82	38	74	36	73	71

V. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur, à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Centre Loire a mis en place les moyens nécessaires pour assurer ses obligations en matière de conformité avec notamment un service Conformité, Déontologie et Sécurité financière spécialement dédié à ce domaine. Ce service est rattaché au RCPR (Responsable du Contrôle Permanent et des Risques).

Le responsable de la conformité dispose d'un droit de regard et d'investigation important pour mener à bien sa mission. Il peut, le cas échéant, solliciter une mission d'audit. Il est membre de plusieurs instances qui traitent des aspects de conformité et de déontologie (Comité de conformité, d'audit et des comptes, de contrôle interne, clients multicanal, ...). Il rend compte aux organes délibérant et exécutif. En 2011, les contrôles effectués par le responsable de la conformité ont porté sur l'ensemble des points figurant au plan de contrôle du service. Ces derniers font partie du plan de contrôle permanent de la Caisse régionale et sont intégrés dans l'outil Scope mis à la disposition des Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

Les points abordés dans ce plan portent principalement sur les thèmes suivants :

- la réglementation AMF (procédure d'abus de marché, initiés permanents et personnes sensibles, la mise en œuvre de la MIF...),
- le règlement CRBF 97 02 (nouvelle activité, nouveau produit, PSEE...),
- les risques de non-conformité,

- la lutte anti-blanchement,
- la fraude interne et externe,
- la CNIL,
- le règlement intérieur de la Caisse régionale.

L'analyse des résultats montre un taux de conformité sur l'ensemble des contrôles réalisés de 81,82 % au 3^e trimestre 2011.

Au cours de l'année 2011, les axes de travail ont notamment porté sur :

- la poursuite de la mise à jour des dossiers clients avec un suivi renforcé. À fin 2011, le taux de conformité des dossiers est de 85,35 %,
- la qualification de nos clients dans le cadre de la directive MIF (la connaissance et expérience de nos clients en termes d'instrument financiers). À fin 2011, ce taux de qualification est de 95,5 % contre 87,2 % à fin 2010,
- l'utilisation de l'outil "vente personnalisée". Cet outil permet, sur la base de la connaissance du client, de son profil, de ses besoins, de proposer les produits en adéquation avec le besoin du client et son niveau d'expérience et de connaissance des produits et des marchés. Son utilisation par les équipes commerciales s'est améliorée de manière significative, passant de 47,6 % à fin 2010 à 72,2 % à fin 2011,
- la prise en charge par le service Conformité, Déontologie et Sécurité financière de la détection et du traitement de la fraude interne,
- la politique de détection et de traitement des éventuels conflits d'intérêts,
- l'optimisation du dispositif de labellisation des nouveaux produits mis en marché.

4 - L'ÉVOLUTION DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Événements de l'année 2011

AU NIVEAU DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

SAS Rue La Boétie

En juillet 2011 Centre Loire a participé à l'augmentation de capital de la SAS Rue de La Boétie par capitalisation d'avances en compte courant pour un montant de 17,3 M€.

Par ailleurs, notre Caisse régionale avait apporté à Crédit Agricole SA des fonds propres sous forme de T3CJ (mise en place en 2003 pour 54 500 000 €) et d'avances d'actionnaires (mise en place en 2008 pour 111 784 568 €).

Dans le cadre des futures mesures Bâle 3, ces instruments ne seront plus éligibles au Core Tier 1. Pour les remplacer et respecter les futurs ratios Bâle 3, les Caisses régionales ont mobilisé des fonds propres en faveur de Crédit Agricole SA. Cette opération porte le nom de switch et consiste en une garantie de l'ensemble des Caisses régionales sur les risques pondérés de Crédit Agricole SA relatifs à sa participation de 25 % dans les Caisses régionales. Pour matérialiser cette garantie, un gage espèce est constitué par les Caisses régionales dans les livres de Crédit Agricole SA.

Le 23 décembre, notre Caisse régionale a été remboursée de 82 488 484 € d'avances d'actionnaires et 40 577 847 € de T3CJ. Concomitamment elle a constitué 146 585 783 € de gage espèce à Crédit Agricole SA.

SACAM International

Compte tenu du plan national d'adaptation du Groupe Crédit Agricole visant à réduire l'exposition du Groupe aux marchés financiers et l'arrêt de certaines activités à l'international, la provision dans SACAM International a été augmentée de 3,7 M€ pour être portée à 8,4 M€.

SACAM Avenir

Pour accompagner le développement de la banque privée BforBank, nous avons participé à l'augmentation de capital de la SACAM Avenir à hauteur de 575 595 €.

SACAM-net Europe

Notre Caisse régionale a aussi participé à hauteur de 1,3 M€ dans l'augmentation de capital de la SACAM Fia-net Europe dont 934 K€ libérés au 15 décembre 2011. Cette participation a pour objet d'œuvrer au développement du paiement à distance Kwixo.

HORS PARTICIPATIONS GROUPE

SEM Patrimoniale d'Orléans

Nous avons aussi participé à la création de la SEM Patrimoniale d'Orléans dans laquelle nous avons acquis 126 000 actions et pris une participation de 3,15 % du capital, soit 126 000 €, libérés à moitié.

Ariane SA, holding de diversification du groupe Axeréal, a procédé en juin 2011 à une augmentation de capital dans le but de se développer sur les activités de meunerie, de malterie et de nutrition animale.

Centre Loire a participé à hauteur de 1,3 M€ à cette opération via une société en participation Ariane 5 créée à cet effet.

5 - LES PERSPECTIVES 2012

Après la crise financière de 2008, la crise économique de 2009, un début de convalescence en 2010, l'année 2011 a été rythmée par la crise de la dette souveraine en Europe et la perspective d'une nouvelle crise économique.

Dans ce contexte difficile, Centre Loire s'est montrée présente auprès de ses clients et sociétaires pour les rassurer sur la situation réelle du Crédit Agricole, pour les accompagner dans leurs besoins de trésorerie et le financement de leurs investissements.

En 2012, Centre Loire va poursuivre ses investissements pour préparer l'avenir : nouveau système informatique commun à l'ensemble des Caisses régionales (Nice), nouveaux canaux de distribution, déploiement du nouveau concept d'agence (Agora) qui a été testé en 2011 pour mieux accueillir et servir notre clientèle.

2012 sera également l'année du lancement du nouveau projet d'entreprise "Réussir ensemble". Celui-ci a pour fondation le projet de Groupe et la Vision du Conseil d'administration Centre Loire La banque coopérative.

Il s'appuie sur 4 piliers :

- développer une relation personnalisée, loyale et transparente avec nos clients et sociétaires pour vendre mieux et plus et conquérir,
- faire de Centre Loire la banque de référence utile à ses clients et sociétaires, moteur du rayonnement économique de nos 3 départements,
- des salariés fiers de Centre Loire s'impliquant en entrepreneurs efficaces,
- un Centre Loire fort qui poursuit ses investissements dans les hommes, les technologies et ses agences et veille au bon équilibre de son développement.

Ainsi, en 2012, Centre Loire entend jouer pleinement son rôle au service du développement de ses territoires en renforçant sa présence aux côtés de ses clients dans une démarche de qualité.

6 - RÉSULTATS FINANCIERS DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En milliers d'euros	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011
1 - Situation financière en fin d'exercice					
- Capital social	64 835	64 835	56 119	56 119	56 119
- Nombre de titres existants	16 208 933	16 208 933	14 029 628	14 029 624	14 029 628
2 - Résultat global des opérations effectives					
- Chiffre d'affaires	670 695	730 527	711 309	668 634	672 699
- Résultat avant impôt, amortissements et provisions	155 775	143 059	151 311	149 172	160 082
- Impôts sur les bénéfices	40 068	20 119	41 019	42 197	29 631
- Résultat après impôt, amortissements et provisions	83 125	78 502	76 514	91 566	95 273
- Montant des excédents distribués	12 158	11 533	6 926	8 942	9 275
3 - Résultat des opérations réduits à 1 titre					
- Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	7,43	7,38	7,87	7,64	9,31
- Résultat après impôt, amortissements et provisions	5,13	4,84	5,45	6,53	6,79
- Intérêt net versé à chaque part sociale (en euros)	0,180	0,178	0,131	0,130	0,136
- Dividende net versé à chaque certificat coopératif d'investissement (en euros)	1,55	1,46	N/A	N/A	N/A
- Dividende net versé à chaque certificat coopératif d'associé (en euros)	1,55	1,46	1,44	1,96	2,03
4 - Personnel					
- Nombre de salariés au 31 décembre	2 154	2 121	2 060	1 938	1 934
- Montant de la masse salariale	69 332	70 102	68 962	66 513	65 238
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 434	2 798	4 035	4 056	1 843

Déclaration des personnes physiques

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire

Société coopérative à capital
et personnel variables,
agrée en tant qu'établissement de crédit,
dont le siège social est
8, allée des Collèges
18920 Bourges Cedex 9
398 824 714 RCS Bourges.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Pierre DERAJINSKI,
Directeur Général.



Comptes consolidés

→ au 31/12/2011

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire en date du 17 février 2012 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 29 mars 2012

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes	31/12/11	31/12/10
Intérêts et produits assimilés	4.1	486 862	464 844
Intérêts et charges assimilées	4.1	276 240	253 733
Commissions (produits)	4.2	189 880	192 535
Commissions (charges)	4.2	22 972	27 519
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	- 1 449	1 747
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.3	23 070	18 286
Produits des autres activités	4.5	911	4 910
Charges des autres activités	4.5	2 442	5 236
Produit net bancaire		397 620	395 834
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	203 939	199 974
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	10 951	9 294
Résultat brut d'exploitation		182 730	186 566
Coût du risque	4.8	- 29 825	- 27 590
Résultat d'exploitation		152 905	158 976
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	- 113	- 20
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt		152 792	158 956
Impôts sur les bénéfices	4.10	- 43 081	- 45 965
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		109 711	112 991
Intérêts minoritaires			
Résultat net – Part du Groupe		109 711	112 991

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Notes	31/12/11	31/12/10
Résultat net part du Groupe			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(12 073)	(4 592)
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		537	(1 724)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		(11 536)	(6 316)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	(11 536)	(6 316)
Résultat net part du Groupe		109 711	112 991
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe		98 175	106 675
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		98 175	106 675

Les montants sont présentés net d'impôts.

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/11	31/12/10
Caisse, banques centrales	6.1	46 463	46 439
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	38 861	40 042
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	17 589	17 734
Actifs financiers disponibles à la vente	6.3-6.5	1 005 526	989 526
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.4	398 524	231 137
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.4	10 736 431	10 684 693
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		18 798	153
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.5-6.8	186 516	159 248
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	53 929	79 769
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	228 542	164 241
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.12	821	429
Immobilisations corporelles	6.13	59 520	54 911
Immobilisations incorporelles	6.13	1 824	1 817
Écarts d'acquisition			
Total de l'actif		12 793 344	12 470 139

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/11	31/12/10
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	3 611	2 941
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	28 353	10 067
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	7 400 823	7 578 154
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	3 462 590	3 084 093
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	60 580	33 204
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		14 114	8 135
Passifs d'impôts courants et différés			34 487
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	165 051	147 481
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.14	50 584	47 658
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	33 225	33 225
Total dettes		11 218 931	10 979 445
Capitaux propres		1 574 413	1 490 694
Capitaux propres - part du Groupe		1 574 413	1 490 692
Capital et réserves liées		445 237	446 694
Réserves consolidées		1 023 170	923 176
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 3 705	7 831
Résultat de l'exercice		109 711	112 991
Intérêts minoritaires		0	2
Total du passif		12 793 344	12 470 139

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Élimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2010	243 540	201 754	- 42	936 299	14 147	0	1 395 698	2	1 395 700
Augmentation de capital	1 400			0			1 400		1 400
Variation des titres auto-détenus			42	0			42		42
Dividendes versés en 2010				- 13 081			- 13 081		- 13 081
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock-options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	1 400	0	42	- 13 081	0	0	- 11 639	0	- 11 639
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	- 6 316	0	- 6 316	0	- 6 316
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2010				0		112 991	112 991		112 991
Autres variations				- 42			- 42		- 42
Capitaux propres au 31 décembre 2010	244 940	201 754	0	923 176	7 831	112 991	1 490 692	2	1 490 694
Affectation du résultat 2010				112 991		- 112 991	0		0
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2011	244 940	201 754	0	1 036 167	7 831	0	1 490 692	2	1 490 694
Augmentation de capital	329			0			329		329
Variation des titres auto-détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2011				- 14 783			- 14 783		- 14 783
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires				0			0	- 2	- 2
Mouvements liés aux stock-options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	329	0	0	- 14 783	0	0	- 14 454	- 2	- 14 456
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	- 11 536	0	- 11 536	0	- 11 536
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2011				0		109 711	109 711		109 711
Autres variations	- 1 786			1 786			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2011	243 483	201 754	0	1 023 170	- 3 705	109 711	1 574 413	0	1 574 413

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale Centre Loire, en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "Actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Résultat avant impôts	152 792	158 956
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	10 951	9 303
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		0
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	30 503	23 501
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		0
Résultat net des activités d'investissement	124	- 67
Résultat net des activités de financement	1 843	1 843
Autres mouvements	- 7 450	- 451
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	35 971	34 129
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 299 463	- 197 267
Flux liés aux opérations avec la clientèle	292 710	- 116 457
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 2 081	- 12 835
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 43 246	- 47 577
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	- 49 820	- 44 452
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 101 900	- 418 588
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle^(A)	86 863	- 225 503
Flux liés aux participations ⁽¹⁾	15 759	- 4 891
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 15 681	- 17 349
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement^(B)	78	- 22 240
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽²⁾	- 32 477	- 11 681
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	- 1 843	- 1 843
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement^(C)	- 34 320	- 13 524
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie^(D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie^(A + B + C + D)	52 621	- 261 267
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	- 102 683	158 584
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	46 333	50 174
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	- 149 016	108 410
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	- 50 062	- 102 683
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	46 414	46 333
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	- 96 476	- 149 016
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	52 621	- 261 267

* Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.4 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2011, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire s'élève à 15 759 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- acquisitions de participations : - 2 156 milliers d'euros,
- souscription en capital : - 814 milliers d'euros,
- cessions de participations : 257 milliers d'euros,
- liquidation de filiales : 18 472 milliers d'euros.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire à ses actionnaires, à hauteur de 14 783 milliers d'euros pour l'année 2011.

CADRE GÉNÉRAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable créée le 1^{er} janvier 1995, régie par le livre V du Code Monétaire et Financier, livre V du Code rural et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire 92 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et, le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Son siège social est situé au 8 allée des Collèges, 18920 Bourges Cedex 9.

Son n° d'immatriculation est 398 824 714 RCS Bourges.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est également une société de courtage d'assurances.

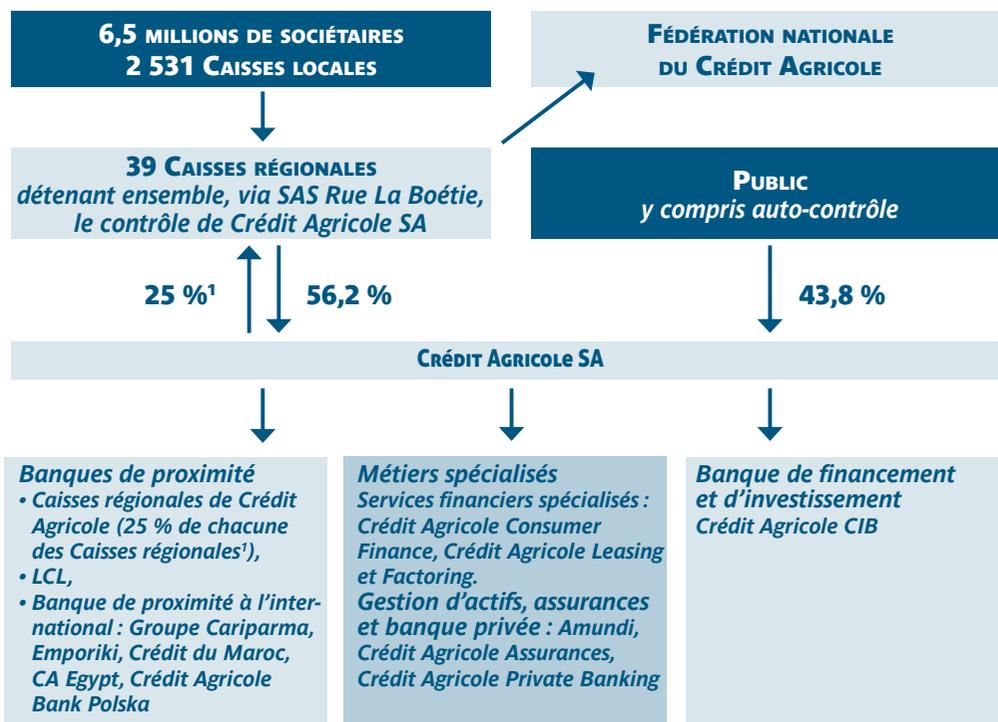
Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la Bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001. Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 6 969 381 actions propres, soit 0,28 %.

Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 27,7 % de la Caisse régionale au travers de la détention globale des Certificats Coopératifs d'Associés.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ET DE CRÉDIT AGRICOLE SA

LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE RASSEMBLE CRÉDIT AGRICOLE SA, L'ENSEMBLE DES CAISSES RÉGIONALES ET DES CAISSES LOCALES AINSI QUE LEURS FILIALES.



Activités et filiales spécialisées : Capital Investissement, Crédit Agricole Immobilier, Uni-Éditions

Au 31 décembre 2011.

1 - À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des États financiers.

Relations internes au Crédit agricole

MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• COMPTES ORDINAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

• COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses

régionales pour le compte de Crédit Agricole SA où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

• COMPTES ET AVANCES À TERME

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché. Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

• TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DES RESSOURCES MONÉTAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA, où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

• PLACEMENT DES EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DES CAISSES RÉGIONALES AUPRÈS DE CRÉDIT AGRICOLE SA

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

• OPÉRATIONS EN DEVISES

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

• TITRES À MOYEN ET LONG TERME ÉMIS PAR CRÉDIT AGRICOLE SA

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

• COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole SA, les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

• GARANTIES SWITCH

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole SA exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues. La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole SA. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole SA. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole SA.

Autres relations internes

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées à la Caisse régionale de Centre Loire sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Par principaux dirigeants, l'entité comprendra l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des membres du Comité de Direction.

Les faits caractéristiques

En 2011, le nouveau dispositif concernant la gestion et l'encadrement du risque de liquidité a fait l'objet d'une convention entre les différentes entités du Groupe.

Ce dispositif se compose :

- d'une limite de refinancement court terme, calibrée pour prémunir chaque entité du Groupe contre le risque d'illiquidité dans un environnement stressé. Cette limite est fonction des réserves et des besoins de liquidité sur un horizon d'un an assortie d'un échéancier ;

- un suivi du profil de refinancement moyen et long terme de sorte à garantir durablement la couverture des besoins en liquidité moyen long terme.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011

et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite "carve out"), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'EÉtat	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13	18 février 2011 (UE n° 149/2011)	1 ^{er} janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

La Caisse régionale Centre Loire n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

1.2 FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale Centre Loire utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur.

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

Les participations non consolidées peuvent être évaluées au coût historique et non à la juste valeur si celle-ci ne peut pas être déterminée directement par référence à un marché actif, ni évaluée par la Caisse régionale Centre Loire selon d'autres méthodes de valorisation. Ces titres, listés dans la note 2 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

• LES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

• LES DÉPRÉCIATIONS DURABLES DE TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 2 ans.

• LES DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

La valeur des postes "Prêts et créances" est ajustée par une dépréciation relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non-recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Une dépréciation collective sur encours sains est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

• LES PROVISIONS

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2011,
- les provisions épargne logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

• LES ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification, soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à

obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

• TITRES À L'ACTIF

• CLASSIFICATION DES TITRES À L'ACTIF

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT - AFFECTATION PAR NATURE OU SUR OPTION

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale Centre Loire.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark-to-market.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale Centre Loire a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale Centre Loire a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;

- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39. Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

PRÊTS ET CRÉANCES

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille "Prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

La catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à

leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

• DÉPRÉCIATION DES TITRES

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale Centre Loire utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale Centre Loire prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale Centre Loire constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Les titres non cotés SAS Rue La Boétie, classés en AFS, ont une "nature particulière" : ils sont essentiels à la structure mutualiste du Groupe. Leur détention permet d'assurer la stabilité et la cohésion au sein des différentes entités du Groupe. Compte tenu du contexte de crise financière et de la volatilité des marchés constatée ces dernières années, le calibrage de la durée d'observation pour ces titres stratégiques doit être modifié dans la mesure où la période de 3 ans ne permet plus - dans ce contexte - d'appréhender les caractéristiques spécifiques de ces titres qui, par ailleurs, ne peuvent être librement cédés par les Caisses régionales sur le marché. Ainsi, une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque la situation de moins-value

latente de ces titres au regard de leur valeur comptable s'étend sur une période de plus de 10 ans (qui correspond mieux à la nature de ces titres particuliers).

Cette évolution est sans impact sur les états financiers de la Caisse régionale Centre Loire. Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

• DATE D'ENREGISTREMENT DES TITRES

Crédit Agricole SA enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" et "Prêts et créances". Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

• RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "Actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "Prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "Actifs financiers détenus

à des fins de transaction" vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes. La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé. La Caisse régionale Centre Loire n'a pas opéré, en 2011, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

• ACTIVITÉ DE CRÉDITS

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Concernant Crédit Agricole Centre Loire, la prise en compte de l'étalement dans le temps des coûts et produits de transaction au sein du taux d'intérêt effectif n'a pas été réalisée car elle n'est pas jugée comme ayant un impact significatif sur le résultat.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• CRÉANCES DÉPRÉCIÉES

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "Prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client. On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

CRÉANCES DÉPRÉCIÉES SUR BASE INDIVIDUELLE

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'une créance présente un retard de plus de 180 jours concernant les crédits habitats et les crédits aux collectivités publiques et 90 jours concernant les autres créances ou lorsqu'un compte présente un débit non autorisé de plus de 90 jours sur tous les marchés,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à

cette contrepartie, notwithstanding l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation. La Caisse régionale Centre Loire constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

CRÉANCES DÉPRÉCIEES SUR BASE COLLECTIVE

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale Centre Loire a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- dépréciations sur encours en souffrance.
- Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre du projet Bâle 2, la Caisse régionale Centre Loire détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle 2, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

AUTRES DÉPRÉCIATIONS SUR BASE COLLECTIVE

Par ailleurs, la Caisse régionale Centre Loire a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Les secteurs couverts sont la filière bovine, LBO, professionnels de l'immobilier, secteur industriel - automobile, boulangerie, hôtel - bar - restaurant et agriculture.

• INTÉRÊTS PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, la Caisse régionale Centre Loire accorde des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, la Caisse régionale Centre Loire perçoit de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'état sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

• PASSIFS FINANCIERS

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

• TITRES AU PASSIF

DISTINCTION DETTES - CAPITAUX PROPRES

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

• PRODUITS DE LA COLLECTE

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole SA en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

• INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

• LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Centre Loire utilise uniquement la couverture de juste valeur.

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et, rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole SA privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite "carve out").

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts. La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait dans le cadre d'une couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

Pour une couverture de juste valeur, seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

• DÉRIVÉS INCORPORÉS

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

• DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008. Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

• NIVEAU 1 : JUSTES VALEURS CORRESPONDANT À DES PRIX COTÉS (NON AJUSTÉS) SUR UN MARCHÉ ACTIF

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale Centre Loire retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

• NIVEAU 2 : JUSTES VALEURS ÉVALUÉES À PARTIR DE DONNÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT OBSERVABLES, AUTRES QUE CELLES DE NIVEAU 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes, et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur

des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

• NIVEAU 3: JUSTES VALEURS POUR LESQUELLES UNE PART SIGNIFICATIVE DES PARAMÈTRES UTILISÉS POUR LEUR DÉTERMINATION NE RÉPOND PAS AUX CRITÈRES D'OBSERVABILITÉ.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif, repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente"

car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

• GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

• GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

• GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente.

• LES PERTES DE VALEUR DES TITRES À REVENU VARIABLE

- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;

- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

• COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale Centre Loire compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

• GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉES

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

• DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée. Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

La Caisse régionale Centre Loire identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale Centre Loire a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement souscrits par les clients de la Caisse régionale et collectés pour le compte de Crédit Agricole SA. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le

futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;

• la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées. L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

• la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;

• les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14.

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

• AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

• ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RETRAITE, DE PRÉRETRAITE ET D'INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE - RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Caisse régionale Centre Loire détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs

sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations. La Caisse régionale Centre Loire n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Le montant des engagements de la Caisse régionale Centre Loire vis-à-vis des membres de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux, en ce qui concerne les indemnités et allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires et la retraite chapeau sont pris en charge par Predica et Adicam dans des contrats d'assurance. Par ailleurs, un contrat souscrit auprès d'Axa (prestations définies au sens de l'article 39 du CGI) permet de couvrir les engagements de retraite de certains salariés de la Caisse régionale issus de la fusion entre les Caisses régionales du Loiret, du Cher et de la Nièvre survenue en 1995.

• PLANS DE RETRAITE - RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale Centre Loire n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour

ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus

ou moins values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable,
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le Groupe Crédit Agricole SA applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable

tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale Centre Loire. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Gros œuvre	25 à 40 ans
Agencement second œuvre	8 à 12 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Autres agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 12 ans

Les éléments dont dispose la Caisse régionale Centre Loire sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "Commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue ;

c) les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance ne sont comptabilisées que pour autant que l'ensemble des conditions suivantes soit respecté :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale Centre Loire et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale Centre Loire dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale Centre Loire détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

• CONSOLIDATION DES CAISSES RÉGIONALES

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office national du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole SA, dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole SA, les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Centre Loire, représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Centre Loire et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

• NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après. Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale Centre Loire détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si, dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale Centre Loire détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale Centre Loire est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

• CONSOLIDATION DES ENTITÉS AD HOC

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulière-

ment des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte, la Caisse régionale Centre Loire a consolidé depuis le 1^{er} janvier 2008 son fonds dédié Centre Loire Diversifié. Ce fonds a été liquidé et déconsolidé dans les comptes au 30 juin 2011.

Au 31/12/2011, la Caisse régionale Centre Loire n'a plus d'entité ad hoc à consolider.

• EXCLUSIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat, soit par nature, soit sur option.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale Centre Loire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Centre Loire ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Centre Loire ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2 - Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés incluent les 92 Caisses locales affiliées à la Caisse régionale Centre Loire.

Caisse	Adresse	Code postal	Ville
Argent-sur-Sauldre	27, avenue Nationale	18410	Argent-sur-Sauldre
Artenay	22, rue d'Orléans	45410	Artenay
Aubigny-sur-Nère	13, rue Cambournac	18700	Aubigny-sur-Nère
Baugy	14, rue Saint-Martin	18800	Baugy
Beaugency	26, place du Martroi	45190	Beaugency
Beaune-la-Rolande	12 bis, Mail Est	45340	Beaune-la-Rolande
Bellegarde	5, rue Demersay	45270	Bellegarde
Bourges Littré	18, rue Littré - BP 187	18000	Bourges
Bourges Marronniers	4-6, rue Émile Martin	18000	Bourges
Bourges Nord	38-40, rue de Turly	18000	Bourges
Briare - Bonny	8, place de la République	45250	Briare
Brinon-sur-Beuvron	Place du Bourg	58420	Brinon-sur-Beuvron
Château-Chinon	10 bis, route de Nevers	58120	Château-Chinon
Châteaumeillant	11, place Saint-Blaise	18370	Châteaumeillant
Châteauneuf - St-Benoît	10, rue de la Vrillière	45110	Châteauneuf-sur-Loire
Châteauneuf-sur-Cher	Grande Rue	18190	Châteauneuf-sur-Cher
Château-Renard	Place du Château	45220	Château-Renard
Châtillon-Coligny	7, place Montmorency-Luxembourg	45230	Chatillon-Coligny
Châtillon-en-Bazois	Rue du Docteur Duret	58110	Châtillon-en-Bazois
Châtillon-sur-Loire	1, place des Victoires	45360	Châtillon-sur-Loire
Clamecy	Avenue de la République	58500	Clamecy
Cléry-St-André	144, rue du Maréchal Foch	45370	Cléry-St-André
Corbigny	13, avenue Saint-Jean	58800	Corbigny
Cosne-sur-Loire	15, square Gambon	58200	Cosne-Cours-sur-Loire
Courtenay	Place du Mail	45320	Courtenay
Culan	Place du Champ de foire	18270	Culan
Decize	17, quai de Loire	58300	Decize
Donzy	Boulevard d'Osmond	58220	Donzy
Dun-sur-Auron	1, place Gustave Vinadelle	18130	Dun-sur-Auron
Entrains-sur-Nohain	Place du Puits de fer	58410	Entrains-sur-Nohain
Entre Loire et Nièvre	72, avenue de Paris	58320	Pougues-les-Eaux
Fay-aux-Loges	41, rue Abbé Thomas	45450	Fay-aux-Loges
Ferrières-en-Gâtinais	16, Grande Rue	45210	Ferrières
Fleury - Saran	336, faubourg Bannier	45400	Fleury-les-Aubrais
Fours	7, route de Luzy	58250	Fours
Gien	28, avenue Maréchal Leclerc	45500	Gien
Gracay	Rue Félix Pyat	18310	Gracay
Henrichemont	Place Henri IV	18250	Henrichemont
Jargeau - Tigy	2, boulevard du Saumon	45150	Jargeau
La Charité-sur-Loire	Place du Général de Gaulle	58400	La Charité-sur-Loire
La Ferté-St-Aubin	53, avenue Maréchal Leclerc	45240	La Ferté-St-Aubin
La Guerche-sur-l'Aubois	18-20, rue Henri Barbusse	18150	La Guerche-sur-l'Aubois
La Source - St-Cyr	Centre commercial 2002 - Place E. Renan	45100	Orléans
Le Châtelet-en-Berry	Grande Rue	18170	Le Châtelet
Léré	Grande Rue	18240	Léré
Les Aix-d'Angillon	Rue de la Liberté	18220	Les Aix-d'Angillon
Levet	Avenue Nationale	18340	Levet
Lignières	Avenue Jean Jaurès	18160	Lignières
Lormes	4, rue du Pont national	58140	Lormes

Caisse	Adresse	Code postal	Ville
Lorris	3, rue Guillaume de Lorris	45260	Lorris
Luzy	Place du Champ de foire	58170	Luzy
Malesherbes	5, place du Martroi	45330	Malesherbes
Mehun - Lury	6-8, rue Agnès Sorel	18500	Mehun-sur-Yèvre
Meung-sur-Loire	46-48, rue du Général de Gaulle	45130	Meung-sur-Loire
Montargis	1, place Jules Ferry	45200	Montargis
Montsauche	Place de l'Ancienne Gare	58230	Montsauche-les-Settons
Moulins-Engilbert	4, rue des Fossés	58290	Moulins-Engilbert
Nérondes	Grande Rue	18350	Nérondes
Neuville-aux-Bois	Allée René Cassin	45170	Neuville-aux-Bois
Nevers	24, rue des Merciers	58000	Nevers
Olivet	516, rue Marcel Belot	45160	Olivet
Orléans Centre	23, rue Théophile Chollet	45000	Orléans
Orléans St-Marceau	98, avenue Dauphine	45100	Orléans
Ouroux-en-Morvan	Grande Rue	58230	Ouroux-en-Morvan
Outarville	3, rue Robine	45480	Outarville
Patay - Charsonville - Épièdes	13, place Jeanne d'Arc	45310	Patay
Pithiviers	35, Mail Ouest	45300	Pithiviers
Pouilly-sur-Loire	Place de la République	58150	Pouilly-sur-Loire
Prémery	Place du Champ de foire	58700	Prémery
Préveranges	Place du Marché	18370	Préveranges
Puiseaux	2, place de la République	45390	Puiseaux
Sancergues	Grande Rue	18140	Sancergues
Sancerre	3, Place du Puit Saint Jean	18300	Sancerre
Sancoins	38-40, rue F. Duruisseau	18600	Sancoins
Sceaux-du-Gâtinais	Place de la Mairie	45490	Sceaux-du-Gâtinais
Sologne Nivernaise	Rue Théodore de Banville	58380	Dornes
St-Amand-en-Puisaye	Route de Cosne	58310	St-Amand-en-Puisaye
St-Amand-Montrond	25, rue Nationale - BP 63	18200	St-Amand-Montrond
St-Benin-d'Azy	Place du Champ de foire	58270	St-Benin-d'Azy
St-Doulchard	3, rue du Commerce	18230	St-Doulchard
S-Florent - Charost	Square Henri Barbusse	18400	St-Florent-sur-Cher
St-Jean-de-Braye - Chécy	30, rue de la Planche de pierre	45800	St-Jean-de-Braye
St-Jean-de-la-Ruelle - La Chapelle	86, rue Charles Beauhaire	45140	St-Jean-de-la-Ruelle
St-Jean-le-Blanc	Clos de l'Arche	45650	St-Jean-le-Blanc
St-Martin-d'Auxigny	Avenue de la République	18110	St-Martin-d'Auxigny
St-Pierre-le-Moûtier	11, rue du 11 Novembre	58240	St-Pierre-le-Moûtier
St-Saulge	Rue du Champ de foire	58330	St-Saulge
Sully-sur-Loire	23, rue du Grand Sully	45600	Sully-sur-Loire
Tannay	2, rue Émile Régnauld	58190	Tannay
Vailly-sur-Sauldre	Grande Rue	18260	Vailly-sur-Sauldre
Varzy	Place du Marché	58210	Varzy
Vierzon	17, rue de la République	18100	Vierzon

Le fonds dédié Centre Loire Diversifié a été liquidé sur l'année 2011 et par conséquent déconsolidé dans les comptes du 30 juin 2011.

2.1 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille "Actifs financiers disponibles à la vente" sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

En milliers d'euros	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Participations dans des établissements de crédit	498 365		481 381	
La Boétie	498 365	2,87	481 381	2,87
Participations dans les entreprises liées	46 747		46 573	
CACL Immobilier	5 885	100,00	5 000	100,00
Centre Loire Expansion	8 902	100,00	8 944	100,00
CACL Investissement	28 167	100,00	28 674	100,00
CACL Promotion	3 793	100,00	3 955	100,00
Autres titres de participation	60 385		66 380	
Sacam Développement	24 041	3,16	27 364	3,16
Sacam International	19 737	3,12	24 741	3,12
Autres titres de participation	16 607		14 275	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés⁽¹⁾	605 497		594 334	

⁽¹⁾ Dont 1 070 milliers d'euros comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

3 - Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale Centre Loire est assurée par le Contrôle permanent qui est rattaché au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7.

Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les États financiers.

3.1 RISQUE DE CRÉDIT

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	38 861	40 042
Instruments dérivés de couverture	17 589	17 734
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	923 073	902 078
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	9 081	12 669
Prêts et créances sur la clientèle	10 736 431	10 684 693
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	186 516	159 248
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	11 911 551	11 816 464
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 550 955	1 509 089
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	321 755	376 455
Provisions - Engagements par signature	- 10 475	- 11 696
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 862 235	1 873 848
Total exposition nette	13 773 786	13 690 312

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros	31/12/11				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	912				912
Banques centrales					0
Établissements de crédit	398 524				398 524
Institutions non-établissements de crédit	1 160 965	9 242	9 186		1 151 779
Grandes entreprises	1 898 218	101 025	84 157	91 248	1 722 813
Clientèle de détail	8 039 542	205 521	153 220	25 395	7 860 927
Total*(1)	11 498 161	315 788	246 563	116 643	11 134 955
Valeurs au bilan					11 134 955

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 9 569 milliers d'euros.

(1) Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les créances rattachées.

En milliers d'euros	31/12/10				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Établissements de crédit	225 455	0			225 455
Institutions non-établissements de crédit	1 281 331	14 892	10 343		1 270 988
Grandes entreprises	1 922 081	78 625	71 597	99 897	1 750 587
Clientèle de détail	7 772 446	178 883	122 495	29 310	7 620 641
Total*	11 201 313	272 400	204 435	129 207	10 867 671
Créances rattachées nettes					48 159
Valeurs au bilan					10 915 830

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13 837 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		890
Institutions non-établissements de crédit	166 385	146 006
Grandes entreprises	508 475	447 682
Clientèle de détail	876 095	914 511
Total	1 550 955	1 509 089
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	109 922	445
Institutions non-établissements de crédit	331	144
Grandes entreprises	147 255	288 221
Clientèle de détail	64 148	83 298
Total	321 656	372 108

Dettes envers la clientèle par agent économique

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Administrations centrales	419	25
Institutions non-établissements de crédit	5 901	4 605
Grandes entreprises	838 811	715 695
Clientèle de détail	2 617 459	2 343 906
Total⁽¹⁾	3 462 590	3 064 231
Dettes rattachées		19 862
Valeur au bilan	3 462 590	3 084 093

⁽¹⁾ Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

En milliers d'euros	31/12/11					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/11	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an				
Instruments de capitaux propres						961	1 073	
Instruments de dette	2 726	0	0	0	2 726	0	0	
Administrations centrales	585				585			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit	1 236				1 236			
Institutions non-établissements de crédit	459				459			
Grandes entreprises	446				446			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	339 001	1 679	0	0	340 680	69 225	363 206	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit					0			
Institutions non-établissements de crédit	66 721				66 721	56	9 186	
Grandes entreprises	158 704	200			158 904	16 868	175 405	
Clientèle de détail	113 576	1 479			115 055	52 301	178 615	
Total	341 727	1 679	0	0	343 406	70 186	364 279	
Garanties non affectées								

En milliers d'euros	31/12/10					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/10	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an				
Instruments de capitaux propres						915	963	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit					0			
Institutions non-établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	235 885	281	0	0	236 166	67 965	360 593	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit					0			
Institutions non-établissements de crédit	10 447				10 447	4 549	10 783	
Grandes entreprises	117 787	45			117 832	7 028	177 913	
Clientèle de détail	107 651	236			107 887	56 388	171 897	
Total	235 885	281	0	0	236 166	68 880	361 556	
Garanties non affectées								

3.2 RISQUE DE MARCHÉ

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat, ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,

- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

En milliers d'euros	31/12/11						Total en valeur de marché	31/12/10
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	11 426	6 163	17 589	17 734
- swaps de taux d'intérêts					11 422	5 985	17 407	17 360
- caps, floors, collars					4	178	182	374
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	11 426	6 163	17 589	17 734

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

En milliers d'euros	31/12/11						Total en valeur de marché	31/12/10
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	3 575	16 145	8 633	28 353	10 067
- swaps de taux d'intérêts				3 575	16 145	8 633	28 353	10 067
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	3 575	16 145	8 633	28 353	10 067

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

En milliers d'euros	31/12/11						Total en valeur de marché	31/12/10
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	268	1 228	1 963	3 459	2 757
- swaps de taux d'intérêts				268	1 228	1 963	3 459	2 757
Autres instruments :	0	22 150	13 252	0	0	0	35 402	37 285
- Dérivés sur actions & indices boursiers		22 150	13 252				35 402	37 285
Valeurs nettes au bilan	0	22 150	13 252	268	1 228	1 963	38 861	40 042

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

En milliers d'euros	31/12/11						Total en valeur de marché	31/12/10
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	268	1 350	1 993	3 611	2 941
- swaps de taux d'intérêts				268	1 350	1 993	3 611	2 941
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	268	1 350	1 993	3 611	2 941

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 311 404	1 342 563
- swaps de taux d'intérêts	2 277 908	1 292 664
- caps, floors, collars	33 496	49 899
Instruments de devises et or :	0	2 222
- options de change	0	2 222
Sous-total	2 311 404	1 344 785
- Opérations de change à terme	48 307	41 365
Total	2 359 711	1 386 150

RISQUE DE CHANGE

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

La Caisse régionale Centre Loire n'est pas exposée de façon significative à ce risque du fait du caractère peu significatif des opérations en devises.

3.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en

temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/11				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	139 823	7 473	34 563	216 665	398 524
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 654 491	1 269 790	3 387 244	4 788 112	11 099 637
Total⁽¹⁾	1 794 314	1 277 263	3 421 807	5 004 777	11 498 161
Dépréciations					- 363 206
Valeurs nettes au bilan					11 134 955

⁽¹⁾ Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les créances rattachées.

En milliers d'euros	31/12/10				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	148 741	7 718	34 563	34 433	225 455
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 698 511	1 324 490	3 376 942	4 575 915	10 975 858
Total	1 847 252	1 332 208	3 411 505	4 610 348	11 201 313
Créances rattachées					75 110
Dépréciations					- 360 593
Valeurs nettes au bilan					10 915 830

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/11				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 909 184	1 422 216	2 032 077	2 037 346	7 400 823
Dettes envers la clientèle	2 498 490	160 914	744 684	58 502	3 462 590
Total	4 407 674	1 583 130	2 776 761	2 095 848	10 863 413
Valeur au bilan					10 863 413
En milliers d'euros	31/12/10				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 888 999	1 613 883	1 939 470	2 124 853	7 567 205
Dettes envers la clientèle	2 372 536	68 262	370 682	252 751	3 064 231
Total	4 261 535	1 682 145	2 310 152	2 377 604	10 631 436
Dettes rattachées					30 811
Valeur au bilan					10 662 247

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

En milliers d'euros	31/12/11				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Titres de créances négociables	28 163	12 934	19 032	451	60 580
Total⁽¹⁾	28 163	12 934	19 032	451	60 580
Valeur au bilan					60 580
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	725		10 000	22 500	33 225
Total⁽¹⁾	725	0	10 000	22 500	33 225
Valeur au bilan					33 225

(1) Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

En milliers d'euros	31/12/10				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Titres de créances négociables	13 610	5 450	12 700	1 300	33 060
Total	13 610	5 450	12 700	1 300	33 060
Dettes rattachées					144
Valeur au bilan					33 204
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée				32 500	32 500
Total	0	0	0	32 500	32 500
Dettes rattachées					725
Valeur au bilan					33 225

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

En milliers d'euros	31/12/11				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties financières données	10 475				10 475

En milliers d'euros	31/12/10				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties financières données	0				0

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. La Caisse régionale Centre Loire

Instruments dérivés de couverture

En milliers d'euros	31/12/11			31/12/10		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	Positive	Négative	Notionnel	Positive	Négative	Notionnel
Couverture de juste valeur	17 589	28 353	2 090 202	17 734	10 067	1 116 041
Taux d'intérêt	17 589	28 353	2 090 202	17 734	10 067	1 116 041
Total instruments dérivés de couverture	17 589	28 353	2 090 202	17 734	10 067	1 116 041

utilise uniquement la couverture de juste valeur.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

3.5 RISQUES OPÉRATIONNELS

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 GESTION DU CAPITAL ET RATIOS

RÉGLEMENTAIRES

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et, en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "Conglomérats

financiers", la Caisse régionale Centre Loire est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale Centre Loire est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) 2006-48-CE et 2006-49 CE. Le texte définit les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale Centre Loire a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,

- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,

- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Fonds propres de base (tier 1)	1 074 641	893 925
Fonds propres complémentaires (tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Total des fonds propres prudentiels	1 074 641	893 925

En application de la réglementation, la Caisse régionale Centre Loire doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2011 comme en 2010, la Caisse régionale Centre Loire a répondu aux exigences réglementaires.

4 - Notes relatives au compte de résultat

4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 935	5 636
Sur opérations internes au Crédit Agricole	11 624	11 524
Sur opérations avec la clientèle	430 399	424 270
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 290	0
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 907	6 473
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	27 707	16 941
Sur opérations de location financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts⁽¹⁾⁽²⁾	486 862	464 844
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 074	4 907
Sur opérations internes au Crédit Agricole	200 960	196 385
Sur opérations avec la clientèle	33 192	33 738
Sur dettes représentées par un titre	749	416
Sur dettes subordonnées	1 843	1 843
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	31 422	16 443
Sur opérations de location financement		
Autres intérêts et charges assimilées	0	1
Charges d'intérêts	276 240	253 733

(1) Dont 10 261 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 11 553 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

(2) Dont 9 074 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'État au 31 décembre 2011 (7 077 milliers d'euros au titre des prêts à taux zéro et 1 998 milliers d'euros au titre des prêts agricoles) contre 8 351 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

4.2 COMMISSIONS NETTES

En milliers d'euros	31/12/11			31/12/10		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	514	3	511	470	3	467
Sur opérations internes au Crédit Agricole	22 961	10 584	12 377	26 048	15 225	10 823
Sur opérations avec la clientèle	44 675	1 405	43 270	44 762	1 418	43 344
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	123	1	122	136	1	135
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	5 274	1 069	4 205	5 349	1 088	4 261
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	112 093	9 861	102 232	111 573	9 736	101 837
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 240	49	4 191	4 197	48	4 149
Produits nets des commissions	189 880	22 972	166 908	192 535	27 519	165 016

4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	- 1 693	1 554
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	244	193
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	- 1 449	1 747

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit

En milliers d'euros	31/12/11		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	4 995	4 995	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 673	2 322	351
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 322	2 673	- 351
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	52 086	52 086	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	32 375	19 711	12 664
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	19 711	32 375	- 12 664
Total résultat de la comptabilité de couverture	57 081	57 081	0

En milliers d'euros	31/12/10		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	149	149	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	59	62	- 3
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	90	87	3
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	18 198	18 198	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	9 529	6 821	2 708
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	8 669	11 377	- 2 708
Total résultat de la comptabilité de couverture	18 347	18 347	0

4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Dividendes reçus	18 460	16 587
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente*	4 720	2 917
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	- 110	
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		- 1 218
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	23 070	18 286

* Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

En 2011, les principales dépréciations durables concernent les titres suivants :

- CA Innove : 85 milliers d'euros,
- Santefi : 21 milliers d'euros.

4.5 PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Produits nets des immeubles de placement	- 40	- 9
Autres produits (charges) nets	- 1 491	- 317
Produits (charges) des autres activités	- 1 531	- 326

4.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Charges de personnel	121 971	122 650
Impôts et taxes	8 320	6 760
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	73 648	70 564
Charges d'exploitation	203 939	199 974

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale Centre Loire.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2011 est donnée ci-dessous.

En milliers d'euros hors taxe	2011		2010
	Mazars	Orcom	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	83	83	164
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes			
Total	83	83	164

4.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Dotations aux amortissements	10 951	9 205
- immobilisations corporelles	10 695	9 192
- immobilisations incorporelles	256	13
Dotations aux dépréciations	0	89
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		89
Total	10 951	9 294

4.8 Coût du risque

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 133 833	- 109 479
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	- 129 077	- 96 044
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	- 255	- 4 755
Engagements par signature	- 2 838	- 5 866
Risques et charges	- 1 663	- 2 814
Reprises de provisions et de dépréciations	104 681	81 741
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	97 993	71 060
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	183	8
Engagements par signature	4 059	4 147
Risques et charges	2 446	6 526
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 29 152	- 27 738
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 1 759	- 201
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 285	991
Décotes sur crédits restructurés	- 199	- 640
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		- 2
Coût du risque	- 29 825	- 27 590

4.9 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	- 113	- 20
Plus-values de cession	40	58
Moins-values de cession	- 153	- 78
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	
Gains ou pertes sur autres actifs	- 113	- 20

4.10 Impôts

Charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Charge d'impôt courant	32 325	43 421
Charge d'impôt différé	10 756	2 544
Charge d'impôt de la période	43 081	45 965

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2011

En milliers d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	135 636	36,10 %	48 965
Effet des différences permanentes			- 9 296
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			6 851
Effet de l'imposition à taux réduit			- 2 104
Effet des autres éléments			- 1 334
Taux et charge effectif d'impôt		31,76 %	43 081

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

Le taux d'impôt théorique passe de 34,43 % en 2010 à 36,10 % en 2011. Cette évolution correspond à la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 5 % calculé sur l'impôt à 33,1/3 % applicable dès 2011 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 250 millions d'euros.

Au 31/12/2010

En milliers d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	158 956	34,43 %	54 729
Effet des différences permanentes			- 6 180
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			342
Effet de l'imposition à taux réduit			- 1 587
Effet des autres éléments			- 1 339
Taux et charge effectif d'impôt		28,92 %	45 965

4.11 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

En milliers d'euros	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	Total des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Variation de juste valeur	- 8 909		- 8 909
Transfert en compte de résultat	- 3 164		- 3 164
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		537	537
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	- 12 073	537	- 11 536
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011⁽¹⁾	- 12 073	537	- 11 536
Variation de juste valeur	- 2 080		- 2 080
Transfert en compte de résultat	- 2 512		- 2 512
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		- 1 724	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	- 4 592	- 1 724	- 6 316
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010⁽¹⁾	- 4 592	- 1 724	- 6 316

(1) Les données "Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/11	31/12/10
Montant brut	(13 442)	(6 801)
Impôt	1 906	485
Total net	(11 536)	(6 316)

5 - Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8, le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support épargne

(monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance vie.

6 - Notes relatives au bilan

6.1 CAISSE, BANQUES CENTRALES

En milliers d'euros	31/12/11		31/12/10	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	38 115		37 192	
Banques centrales	8 348		9 247	
Valeur au bilan	46 463	0	46 439	0

6.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	38 861	40 042
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	38 861	40 042
Dont Titres prêtés		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Instruments dérivés	38 861	40 042
Valeur au bilan	38 861	40 042

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 611	2 941
Valeur au bilan	3 611	2 941

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Instruments dérivés	3 611	2 941
Valeur au bilan	3 611	2 941

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En milliers d'euros	31/12/11			31/12/10		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	318 649	9 796	747	308 707	10 948	609
Actions et autres titres à revenu variable	82 453	9 333	833	87 448	13 721	275
Titres de participation non consolidés	604 424	5 538	19 947	593 371	8 440	14 796
Total des titres disponibles à la vente	1 005 526	24 667	21 527	989 526	33 109	15 680
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente⁽¹⁾	1 005 526	24 667	21 527	989 526	33 109	15 680
Impôts		6 206	541		8 142	268
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		18 461	20 986		24 967	15 412

(1) Dont 1 070 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

6.4 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Prêts et créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	8 054	10 635
Prêts subordonnés	1 027	2 033
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total⁽¹⁾	9 081	12 668
Créances rattachées		1
Dépréciations		
Valeur nette	9 081	12 669
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	3 570	32 159
Comptes et avances à terme	353 452	148 228
Prêts subordonnés	32 421	32 400
Total⁽¹⁾	389 443	212 787
Créances rattachées		5 681
Dépréciations		
Valeur nette	389 443	218 468
Valeur nette au bilan	398 524	231 137

(1) Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les créances rattachées.

Prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	39 826	27 755
Autres concours à la clientèle	10 820 667	10 624 985
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	13 922	54 500
Titres non cotés sur un marché actif	3 754	3 732
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	68 375	149 567
Comptes ordinaires débiteurs	153 093	115 319
Total⁽¹⁾	11 099 637	10 975 858
Créances rattachées		69 428
Dépréciations	- 363 206	- 360 593
Valeur nette	10 736 431	10 684 693
Opérations de location financement		
Location financement immobilier		
Location financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total⁽¹⁾	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	10 736 431	10 684 693

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2011, la Caisse régionale Centre Loire a apporté 3 219 679 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 644 315 milliers d'euros en 2010. La Caisse régionale Centre Loire conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances. En particulier, la Caisse régionale Centre Loire a apporté :

- 1 552 899 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 285 687 milliers d'euros en 2010 ;
- 602 968 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Économie Française), contre 713 903 milliers d'euros en 2010 ;
- 345 432 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole SA dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 378 574 milliers d'euros en 2010 ;
- 718 380 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 266 150 milliers d'euros en 2010.

6.5 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION D'ACTIFS FINANCIERS

En milliers d'euros	31/12/10	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/11
Créances sur les établissements de crédit				0
				0
Créances sur la clientèle	360 593	137 089	134 476	363 206
dont dépréciations collectives	92 432		36 884	55 548
				0
Opérations de location financement				0
				0
Titres détenus jusqu'à l'échéance				0
				0
Actifs disponibles à la vente	963	110		1 073
				0
Autres actifs financiers	5 035	256	206	5 085
				0
Total des dépréciations des actifs financiers	366 591	137 455	134 682	369 364

En milliers d'euros	31/12/09	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/10
Créances sur les établissements de crédit				0
Créances sur la clientèle	369 758	104 473	113 638	360 593
dont dépréciations collectives	97 531		5 099	92 432
				0
Opérations de location financement				0
Titres détenus jusqu'à l'échéance				0
Actifs disponibles à la vente	963			963
Autres actifs financiers	295	4 755	15	5 035
Total des dépréciations des actifs financiers	371 016	109 228	113 653	366 591

6.6 EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

Dette souveraine - Expositions nettes

En milliers d'euros	Expositions nettes activité banque ⁽¹⁾				Total
	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances*	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Irlande				9 987	
Total	0	0	0	9 987	0

* Hors créances d'impôts différés.

(1) Expositions nettes des dépréciations et de couverture.

Dette souveraine - Maturité (portefeuille bancaire)

En millions d'euros	Maturité résiduelle	Expositions nettes
Irlande		
	Trois mois	9 987
	Total	9 987

6.7 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts		
- dont comptes ordinaires créditeurs	10	137
- dont comptes et emprunts au jour le jour		
- dont autres sommes dues	446	2
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total⁽¹⁾	456	139
Dettes rattachées		1
Total	456	140
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	108 112	191 673
Comptes et avances à terme	7 292 255	7 375 393
Sous-total⁽¹⁾	7 400 367	7 567 066
Dettes rattachées		10 948
Total	7 400 367	7 578 014
Valeur au bilan	7 400 823	7 578 154

(1) Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Comptes ordinaires créditeurs	2 332 789	2 273 977
Comptes d'épargne à régime spécial	51 993	44 614
Autres dettes envers la clientèle	1 077 808	745 640
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total⁽¹⁾	3 462 590	3 064 231
Dettes rattachées		19 862
Valeur au bilan	3 462 590	3 084 093

(1) Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

6.8 ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Effets publics et valeurs assimilées	24 446	10 311
Obligations et autres titres à revenu fixe	162 070	148 937
Total	186 516	159 248
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	186 516	159 248

6.9 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	60 580	33 060
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total⁽¹⁾	60 580	33 060
Dettes rattachées		144
Valeur au bilan	60 580	33 204
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	33 225	32 500
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total⁽¹⁾	33 225	32 500
Dettes rattachées		725
Valeur au bilan	33 225	33 225

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

6.10 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Impôts courants	7 546	22 653
Impôts différés	46 383	57 116
Total actifs d'impôts courants et différés	53 929	79 769
Impôts courants		34 487
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	0	34 487

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit.

En milliers d'euros	31/12/11		31/12/10	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables fiscaux	51 838	4 154	70 992	12 649
Charges à payer non déductibles	349		3 147	
Provisions pour risques et charges non déductibles	49 042		54 519	
Autres différences temporaires	2 447	4 154	13 326	12 649
Impôts différés/Réserves latentes	248	978	0	1 227
Actifs disponibles à la vente	248	978		1 227
Impôts différés/Résultat	13 849	14 420		
Total impôts différés	65 935	19 552	70 992	13 876

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

Comptes de régularisation et actifs divers

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Autres actifs	88 006	74 213
Comptes de stocks et emplois divers		
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	87 921	74 128
Comptes de règlements	85	85
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	140 536	90 028
Comptes d'encaissement et de transfert	83 818	44 873
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	144	26
Produits à recevoir	53 009	42 458
Charges constatées d'avance	730	565
Autres comptes de régularisation	2 835	2 106
Valeur nette au bilan	228 542	164 241

Comptes de régularisation et passifs divers

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Autres passifs⁽¹⁾	77 961	67 988
Comptes de règlements	139	1 067
Créditeurs divers	70 760	57 392
Versement restant à effectuer sur titres	7 062	9 529
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	87 090	79 493
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	1 807	5 414
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	13	
Produits constatés d'avance	55 177	46 433
Charges à payer	26 396	25 189
Autres comptes de régularisation	3 697	2 457
Valeur au bilan	165 051	147 481

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12 IMMEUBLES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	31/12/10	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Solde 31/12/2011
Valeur brute	816	660	228	1 248
Amortissements et dépréciations	- 387	- 40		- 427
Valeur nette au bilan	429	620	228	821

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

En milliers d'euros	31/12/09	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Solde 31/12/2010
Valeur brute	546	271	1	816
Amortissements et dépréciations	- 379	- 9	- 1	- 387
Valeur nette au bilan	167	262	0	429

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

6.13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ÉCARTS D'ACQUISITION)

En milliers d'euros	31/12/10	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Solde 31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation				
Valeur brute	178 978	33 355	21 564	190 769
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	- 124 067	- 10 695	- 3 513	- 131 249
Valeur nette au bilan	54 911	22 660	18 051	59 520
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	7 513	264		7 777
Amortissements et dépréciations	- 5 696	- 256		- 5 953
Valeur nette au bilan	1 817	8	0	1824

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

La Caisse régionale Centre Loire a acquis en 2011 des logiciels pour 264 milliers d'euros.

En milliers d'euros	31/12/09	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	165 012	33 356	19 390		178 978
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	- 117 607	- 9 192	- 2 879	- 147	- 124 067
Valeur nette au bilan	47 405	24 164	16 511	- 147	54 911
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	7 598	14	10	- 89	7 513
Amortissements et dépréciations	- 5 690	- 113	- 18	- 89	- 5 696
Valeur nette au bilan	1 908	- 99	- 8	- 178	1 817

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.14 PROVISIONS

En milliers d'euros	31/12/10	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/11
Risques sur les produits épargne logement ⁽¹⁾	11 970	90		2 000		10 060
Risques d'exécution des engagements par signature	11 696	2 838		4 059		10 475
Risques opérationnels ⁽²⁾	15 307	475	45	1 202		14 535
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽³⁾	1 122			74		1 048
Litiges divers	6 277	1 579	85	1 077		6 694
Participations	0					0
Restructurations	0					0
Autres risques ⁽⁴⁾	1 286	3 109	1 976	786	6 139	7 772
Total	47 658	8 091	2 106	9 198	6 139	50 584

En milliers d'euros	31/12/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/10
Risques sur les produits épargne logement	14 540	3 450		6 020	11 970
Risques d'exécution des engagements par signature	9 977	5 866		4 147	11 696
Risques opérationnels	17 554	2 370	3 391	1 226	15 307
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 211	1 857	1 886	60	1 122
Litiges divers	8 010	1 345	95	2 983	6 277
Participations					0
Restructurations					0
Autres risques	2 953	1 329	579	2 417	1 286
Total	54 245	16 217	5 951	16 853	47 658

(1) Cette provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan d'épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec les dispositions rendues publiques dans le comité du CNC du 12 décembre 2005 en préparation d'un règlement CRC sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mises en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Dont 0 millier d'euro au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 048 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(4) Les autres mouvements concernent le reclassement d'une charge à payer en provision de passif.

Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

En millions d'euros	31/12/11	31/12/10
Plans d'épargne logement :		
ancienneté de moins de 4 ans	69	
ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 146	1 157
ancienneté de plus de 10 ans	502	546
Total plans d'épargne logement	1 717	1 703
Total comptes épargne logement	343	336
Total encours collectés au titre des contrats épargne logement	2 059	2 039

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et hors prime d'État.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros	31/12/11	31/12/10
Plans d'épargne logement	17	22
Comptes épargne logement	74	81
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne logement	91	103

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

En millions d'euros	31/12/11	31/12/10
Plans d'épargne logement :		
ancienneté de moins de 4 ans		
ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1	1
ancienneté de plus de 10 ans	7	9
Total plans d'épargne logement	8	10
Total comptes épargne logement	2	2
Total provision au titre des contrats épargne logement	10	12

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En milliers d'euros	31/12/10	Dotations	Reprises	31/12/11
Plans d'épargne logement	10 370		2 000	8 370
Comptes épargne logement	1 600	90		1 690
Total provision au titre des contrats épargne logement	11 970	90	2 000	10 060

L'organisation financière du Groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

6.15 CAPITAUX PROPRES

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2011

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

À la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2011	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2011
Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)⁽¹⁾	3 889 436	0	0	3 889 436
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 889 436	0	0	3 889 436
Parts sociales⁽²⁾	151 729 788	7 778 712	7 558 970	151 949 530
Dont 92 Caisses Locales	151 729 716	7 778 700	7 558 962	151 949 454
Dont 18 administrateurs de la CR	68	12	8	72
Dont Crédit Agricole S.A.	4			4
Total	155 619 224	7 778 712	7 558 970	155 838 966

(1) La valeur nominale des titres est de 4,00 €.

(2) La valeur nominale des titres est de 1,50 €.

Le montant total du capital est 243 483 milliers d'euros.

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale

Centre Loire sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'Économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des

sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33, relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

DIVIDENDES

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 14 783 milliers d'euros en 2011.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2008	1,46 €	1,46 €	0,067 €
2009	N/A	1,44 €	0,053 €
2010	N/A	1,96 €	0,049 €
Prévu 2011	N/A	2,03 €	0,051 €

AFFECTATIONS DU RÉSULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE 2011

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2011 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le

Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale Centre Loire du 29 mars 2012.

La proposition d'affectation du résultat qui est faite à l'Assemblée Générale est la suivante :

En euros	
Résultat après impôt sur les sociétés	95 273 341,02
Report à nouveau	
Intérêts aux parts sociales	1 379 066,11
Dividendes de CCA	7 895 555,08
Réserves légales	64 499 039,87
Autres réserves	21 499 679,96

6.16 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminé".

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

En milliers d'euros	31/12/11					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales					46 463	46 463
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	23	245	23 378	15 215		38 861
Instruments dérivés de couverture			11 426	6 163		17 589
Actifs financiers disponibles à la vente	44 531	5 185	19 877	6 402	929 531	1 005 526
Prêts et créances	1 651 825	1 256 063	3 334 569	4 856 366	36 132	11 134 955
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					18 798	18 798
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 236	24 966	50 485	96 829		186 516
Total actifs financiers par échéance	1 710 615	1 286 459	3 439 735	4 980 975	1 030 924	12 448 708
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	23	245	1 350	1 993		3 611
Instruments dérivés de couverture	695	2 880	16 145	8 633		28 353
Dettes envers les établissements de crédit	1 909 184	1 422 216	2 032 077	2 037 346		7 400 823
Dettes envers la clientèle	2 498 490	160 914	744 684	58 502		3 462 590
Dettes représentées par un titre	28 163	12 934	19 032	451		60 580
Dettes subordonnées	725		10 000	22 500		33 225
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					14 114	14 114
Total passifs financiers par échéance	4 437 280	1 599 189	2 823 288	2 129 425	14 114	11 003 296

En milliers d'euros	31/12/10					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	
Caisse, banques centrales					46 439	46 439
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	13	298	10 537	29 194		40 042
Instruments dérivés de couverture	1 788	1 990	8 076	5 880		17 734
Actifs financiers disponibles à la vente		2 031	8 018	17 349	962 128	989 526
Prêts et créances	1 748 618	1 300 633	3 342 615	4 520 232	3 732	10 915 830
Autres actifs	164 241					164 241
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					153	153
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 152	41 569	82 492	29 035		159 248
Total actifs financiers par échéance	1 920 812	1 346 521	3 451 738	4 601 690	1 012 452	12 333 213
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	13	298	1 956	674		2 941
Instruments dérivés de couverture	846	2 278	5 353	1 590		10 067
Dettes envers les établissements de crédit	1 899 948	1 613 883	1 939 470	2 124 853		7 578 154
Dettes envers la clientèle	2 391 589	68 262	370 682	253 560		3 084 093
Dettes représentées par un titre	13 754	5 450	12 700	1 300		33 204
Dettes subordonnées	725			32 500		33 225
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					8 135	8 135
Total passifs financiers par échéance	4 306 875	1 690 171	2 330 161	2 414 477	8 135	10 749 819

7 - Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Salaires et traitements ⁽¹⁾	64 525	65 396
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 106	7 040
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 968	1 961
Autres charges sociales	24 788	24 862
Intéressement et participation	15 720	15 110
Impôts et taxes sur rémunération	9 249	9 741
Transfert de charges	- 1 385	- 1 460
Total charges de personnel	121 971	122 650

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 566 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 876 milliers d'euros au 31/12/2010.
Dont médailles du travail pour 170 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 33 milliers d'euros au 31/12/2010.

7.2 EFFECTIF FIN DE PÉRIODE

Effectifs	31/12/11	31/12/10
France	1 934	1 938
Étranger		
Total	1 934	1 938

7.3 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisam-

ment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale de Centre Loire étant celui de la MSA et d'Agrica, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements "Retraite" mais enregistre en "Frais de personnel" le montant des cotisations correspondantes.

7.4 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

En milliers d'euros		31/12/11	31/12/10
Variation dette actuarielle	Dettes actuarielles au 31/12/n-1	25 672	25 307
	Écart de change		
	Coût des services rendus sur la période	1 620	1 597
	Coût financier	949	1 231
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime	7	
	Variation de périmètre		
	Prestations versées (obligatoire)	- 1 844	- 4 056
	(Gains)/pertes actuariels	378	1 591
	Dettes actuarielles au 31/12/n	26 782	25 670

En milliers d'euros		31/12/11	31/12/10
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 620	1 597
	Coût financier	949	1 231
	Rendement attendu des actifs	- 886	- 850
	Amortissement du coût des services passés	23	27
	Gains/(pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1706	2005

En milliers d'euros		31/12/11	31/12/10
Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement	Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n-1	25 407	25 073
	Écart de change		
	Rendement attendu des actifs	886	850
	Gains/(pertes) actuariels	1 218	- 506
	Cotisations payées par l'employeur	1 234	4 045
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime	7	
	Variation de périmètre		
	Prestations payées par le fonds	- 1 843	- 4 056
	Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n	26 909	25 406

Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (montants en millions d'euros)		31/12/11	31/12/10
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		- 841	2 097
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)			
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année		- 841	2 097
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année		1 788	2 629

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Predica : pour nos indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite,
- Axa : contrat tiers sur engagement de retraite,
- Fomugei : pour les engagements de retraite des présidents de Caisse régionale,
- Adicam : pour le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

Rendement des actifs des régimes

Rendement des actifs de régime			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
3,50 %	3,50 %	3,60 %	3,63 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Taux d'actualisation sur 2011			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
5,30 %	4,38 %	4,65 %	2,84 %

7.5 AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Il s'agit des autres avantages à long terme tels que les médailles du travail. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, la provision s'élève à 1 048 milliers d'euros.

7.6 PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

Au cours de l'exercice 2011 a eu lieu une augmentation de capital réservée aux salariés, le résultat du calcul valorisant l'avantage octroyé de la décote n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une charge.

7.7 RÉMUNÉRATIONS DE DIRIGEANTS

Le montant des indemnités et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2011 est de 601 329 euros brut (CSG-CRDS inclus). Le montant des avances et crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élève au 31/12/2011 à 2 921 108 euros.

8 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 550 955	1 509 089
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	1 550 955	1 509 089
Ouverture de crédits confirmés	1 275 337	1 251 037
- Ouverture de crédits documentaires	4 113	8 442
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 271 224	1 242 595
Autres engagements en faveur de la clientèle	275 618	258 052
Engagements de garantie	756 512	376 455
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	434 856	4 347
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	434 856	4 347
Engagements d'ordre de la clientèle	321 656	372 108
Cautions aval et autres garanties	109 922	151 465
Cautions immobilières	35 439	39 319
Garanties financières	60 371	52 452
Autres garanties d'ordre de la clientèle	115 924	128 872
Engagements reçus		
Engagements de financement	827 152	700 152
Engagements reçus d'établissements de crédit	827 152	700 152
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 295 730	3 258 230
Engagements reçus d'établissements de crédit	485 741	552 707
Engagements reçus de la clientèle	2 809 989	2 705 523
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	353 151	369 886
Autres garanties reçues	2 456 838	2 335 637

Les engagements de garanties Switch s'élèvent au 31/12/2011 à 434 757 milliers d'euros.

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements

reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

À l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 72 296 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 81 871 milliers d'euros au 31/12/2010 les garanties détenues par la Caisse régionale Centre

Loire et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale Centre Loire.

9 - Reclassements d'instruments financiers

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a opéré ni en 2010 ni en 2011 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

10 - Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT

En milliers d'euros	31/12/11		31/12/10	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	398 524	398 524	231 137	231 137
Prêts et créances sur la clientèle	10 736 431	10 880 446	10 684 693	11 133 695
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	186 516	186 516	159 248	159 248
Immeuble de placement	821	821	429	429
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	7 400 823	7 550 836	7 578 154	7 724 596
Dettes envers la clientèle	3 462 590	3 462 590	3 084 093	3 084 093
Dettes représentées par un titre	60 580	60 580	33 204	33 204
Dettes subordonnées	33 225	33 225	33 225	33 225

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est

la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale Centre Loire prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas

d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;

- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex. : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

• RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

En milliers d'euros	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	38 861	0	38 861	0
Instruments dérivés	38 861		38 861	
Actifs financiers disponibles à la vente	1 005 526	18 445	987 081	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	318 649	18 434	300 215	
Actions et autres titres à revenu variable	686 877	11	686 866	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	17 589		17 589	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 061 976	18 445	1 043 531	0

En milliers d'euros	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	40 042	0	40 042	0
Instruments dérivés	40 042		40 042	
Actifs financiers disponibles à la vente	989 526	84 857	904 669	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	308 707	84 847	223 860	
Actions et autres titres à revenu variable	680 819	10	680 809	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	17 734		17 734	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 047 302	84 857	962 445	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

En milliers d'euros	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 611	0	3 611	0
Instruments dérivés	3 611		3 611	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	28 353		28 353	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	31 964	0	31 964	0

En milliers d'euros	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 941	0	2 941	0
Instruments dérivés	2 941		2 941	
Instruments dérivés de couverture	10 067		10 067	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	13 008	0	13 008	0

11 - Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture pour la Caisse régionale Centre Loire.

12 - Mise à disposition du rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est à la disposition du public, à l'adresse ci-dessous : 26, rue de la Godde, 45800 Saint-Jean-de-Braye.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Caisse régionale de
Crédit Agricole Mutuel Centre Loire

Exercice clos
→ au 31/12/2011

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

ESTIMATIONS COMPTABLES

- Votre Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.5). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la

détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

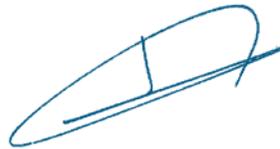
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 20 février 2012

Les Commissaires aux comptes

ORCOM SCC

Bruno Rouillé

Handwritten signature of Bruno Rouillé in blue ink.

MAZARS

Anne Veaute

Handwritten signature of Anne Veaute in blue ink.

Comptes individuels

→ au 31/12/2011

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire en date du 17 février 2012

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

Actif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/11	31/12/10
Opérations interbancaires et assimilées		79 988	69 108
Caisse, banques centrales		46 460	46 437
Effets publics et valeurs assimilées	5	24 447	10 310
Créances sur les établissements de crédit	3	9 081	12 361
Opérations internes au Crédit Agricole	3	392 758	218 469
Opérations avec la clientèle	4	10 774 998	10 661 041
Opérations sur titres		578 694	557 080
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	275 003	209 896
Actions et autres titres à revenu variable	5	303 691	347 184
Valeurs immobilisées		737 732	797 828
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	609 332	676 522
Parts dans les entreprises liées	6,7	66 235	64 150
Immobilisations incorporelles	7	1 824	1 817
Immobilisations corporelles	7	60 341	55 339
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers		283 586	196 002
Autres actifs	8	131 351	98 215
Comptes de régularisation	8	152 235	97 787
Total actif		12 847 756	12 499 528

Passif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/11	31/12/10
Opérations interbancaires et assimilées		457	139
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	457	139
Opérations internes au Crédit Agricole	10	7 419 455	7 592 518
Comptes créditeurs de la clientèle	11	3 462 592	3 078 333
Dettes représentées par un titre	12	272 853	248 688
Comptes de régularisation et passifs divers		215 407	194 308
Autres passifs	13	106 487	102 476
Comptes de régularisation	13	108 920	91 832
Provisions et dettes subordonnées		204 760	214 684
Provisions	14,15,16	171 535	181 459
Dettes subordonnées	18	33 225	33 225
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	32 553	17 511
Capitaux propres hors FRBG	19	1 239 679	1 153 347
Capital souscrit		56 119	56 119
Primes d'émission		201 754	201 754
Réserves		886 533	803 908
Écart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		95 273	91 566
Total passif		12 847 756	12 499 528

HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

En milliers d'euros	Notes	31/12/11	31/12/10
Engagements donnés		2 309 034	1 888 567
Engagements de financement	24	1 550 956	1 509 088
Engagements de garantie	24	756 513	376 456
Engagements sur titres		1 565	3 023

En milliers d'euros	Notes	31/12/11	31/12/10
Engagements reçus		4 124 446	3 961 405
Engagements de financement	24	827 152	700 152
Engagements de garantie	24	3 295 729	3 258 230
Engagements sur titres		1 565	3 023

Notes concernant le Hors bilan (autres informations) :
 - Opérations de change au comptant et à terme : note 21,
 - Opérations sur instruments financiers à terme : note 22.

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2011

En milliers d'euros	Notes	31/12/11	31/12/10
Intérêts et produits assimilés	26	453 401	446 197
Intérêts et charges assimilées	26	- 259 310	- 249 355
Revenus des titres à revenu variable	27	30 907	29 577
Commissions (produits)	28	184 608	188 336
Commissions (charges)	28	- 21 888	- 28 550
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	804	- 180
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	2 067	3 135
Autres produits d'exploitation bancaire	31	912	1 569
Autres charges d'exploitation bancaire	31	- 2 403	- 3 114
Produit net bancaire		389 098	387 615
Charges générales d'exploitation	32	- 202 533	- 201 553
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 10 992	- 9 303
Résultat brut d'exploitation		175 573	176 759
Coût du risque	33	- 28 916	- 27 484
Résultat d'exploitation		146 657	149 275
Résultat net sur actifs immobilisés	34	- 6 710	- 4 727
Résultat courant avant impôt		139 947	144 548
Résultat exceptionnel	35		
Impôt sur les bénéfices	36	- 29 631	- 42 197
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		- 15 043	- 10 785
Résultat net de l'exercice		95 273	91 566

Note 1 - Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

1.1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Centre Loire est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Centre Loire 92 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et, le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Son siège social est situé au 8, allée des Collèges, 18920 Bourges Cedex 9.

Son n° d'immatriculation est 398 824 714 RCS Bourges.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est également une société de courtage d'assurances.

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la Bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001. Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0,28 % de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010. Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 27,7 % du capital sous la forme des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole SA coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et

un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole SA à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en "Comptes créateurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales,

sous forme d'avances dites "avances miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché. Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole SA, les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues. La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2011

En 2011, le nouveau dispositif concernant la gestion et l'encadrement du risque de liquidité a fait l'objet d'une convention entre les différentes entités du Groupe.

Ce dispositif se compose :

- d'une limite de refinancement court terme, calibrée pour prémunir chaque entité du Groupe contre le risque d'illiquidité dans un environnement stressé. Cette limite est fonction des réserves et des besoins de liquidité sur un horizon d'un an assortie d'un échéancier ;
- un suivi du profil de refinancement moyen et long terme de sorte à garantir durablement la couverture des besoins en liquidité moyen long terme.

1.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE 2011

Néant.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du Groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC n° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011, n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1 CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en

outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n° 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole SA à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'élève à 9 569 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 13 837 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 1 710 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- une créance présente un retard de plus de 180 jours concernant les crédits habitats et les crédits aux collectivités publiques et 90 jours concernant les autres créances ou lorsqu'un compte présente un débit non autorisé de plus de 90 jours sur tous les marchés,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises : ce sont les créances douteuses, dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles (s'élevant à 61 095 milliers d'euros) ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle 2 (la provision base collective s'élevant à 55 548 milliers d'euros). Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement. Les secteurs couverts sont la filière bovine, LBO, professionnels de l'immobilier, secteur industriel - automobile, boulangerie, hôtel - bar - restaurant, et agriculture.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 PORTEFEUILLES-TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie pour des montants significatifs au 31 décembre 2011.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable". Les revenus des Sicav et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de Bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres

catégories de titres. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du

règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

La Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie au 31 décembre 2011.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de Bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à

revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire n'a pas opéré, en 2011, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 IMMOBILISATIONS

La Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation. Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation. Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Gros œuvre	25 à 40 ans
Agencement second œuvre	8 à 12 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Autres agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 12 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

2.6 PROVISIONS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
 - la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.
- Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à certains GIE réalisant des opérations de

financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^e directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose d'un FRBG de 32 553 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

2.8 OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours. Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise les instruments financiers à terme ou conditionnels essentiellement à des fins de couverture.

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole SA sont inscrits prorata temporis dans la rubrique "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

2.9 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises, sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a mis en place une comptabilité multi devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire s'établit à 27 milliers d'euros.

2.10 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le hors bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus. Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire. Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 25.

2.11 PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. L'intéressement est couvert par l'accord du 11 juin 2010.

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.12 AVANTAGES AU PERSONNEL

POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

À ce titre, la Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de

régime. À ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Les engagements de retraites et avantages similaires souscrits par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont précisés en note 16.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "Frais de personnel".

2.13 SOUSCRIPTION D' ACTIONS DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.14 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas comptabilisé de charges ou produits exceptionnels sur l'exercice.

2.15 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, qui comprend la contribution exceptionnelle de 5 % à laquelle la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est soumise. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %. Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a signé avec Crédit Agricole SA une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/11						31/12/10	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
- à vue	8 053				8 053	1	8 054	10 328
Prêts subordonnés				1 025	1 025	2	1 027	2 033
Total	8 053	0	0	1 025	9 078	3	9 081	12 361
Dépréciations								
Valeur nette au bilan							9 081	12 361
Comptes ordinaires	6 883				6 883	1	6 884	32 161
Comptes et avances à terme	122 924	7 473	34 563	183 241	348 201	5252	353 453	153 852
Prêts subordonnés				32 400	32 400	21	32 421	32 455
Total	129 807	7 473	34 563	215 641	387 484	5 274	392 758	218 469
Dépréciations								
Valeur nette au bilan							392 758	218 469
Total							401 839	230 830

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 33 448 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 15 586 milliers d'euros.

Les créances sur établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette

rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 - Opérations avec la clientèle

4.1 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	31/12/11						31/12/10
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Créances commerciales	38 203	333		3	38 539	1 287	39 826
Autres concours à la clientèle	1 395 628	1 272 849	3 381 506	4 714 960	10 764 943	66 946	10 831 889
Comptes ordinaires débiteurs	149 655				149 655	125	149 780
Dépréciations							- 2 46 496
Valeur nette au bilan							10 774 998
							10 661 041

Commentaires

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 13 922 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 15 586 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, 1 386 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la Banque centrale au 31 décembre 2011 contre 1 199 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les encours restructurés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 9 569 milliers d'euros contre 13 837 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

4.2 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

En milliers d'euros	31/12/11					31/12/10				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 449 602	98 378	48 675	66 089	37 957	5 265 095	90 540	55 309	64 959	45 478
Agriculteurs	1 215 112	31 682	20 883	27 348	19 933	1 220 741	32 759	21 444	24 872	18 142
Autres professionnels	1 288 634	74 965	40 969	59 470	35 943	1 261 487	75 119	40 391	56 738	35 623
Sociétés financières	128 956	10 415	1 925	10 163	1 902	221 834	12 722	4 129	12 147	4 018
Entreprises	1 879 846	99 813	51 404	83 010	45 902	1 894 867	83 971	46 183	68 493	41 819
Collectivités publiques	1 011 077					981 696	0	0	0	0
Autres agents économiques	48 269	468	420	416	396	43 015	550	382	485	373
Total	11 021 495	315 721	164 276	246 497	142 033	10 888 735	295 661	167 838	227 694	145 453

Note 5 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

En milliers d'euros	31/12/11			31/12/10
	Placement	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées		24 054	24 054	9 988
Créances rattachées		393	393	323
Dépréciations			0	0
Valeur nette au bilan	0	24 447	24 447	10 310
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾ :				
- émis par organismes publics		20 379	20 379	2 997
- autres émetteurs	114 302	139 352	253 654	205 666
Créances rattachées	591	2 339	2 930	1 932
Dépréciations	- 1 960		- 1 960	- 699
Valeur nette au bilan	112 933	162 070	275 003	209 896
Actions et autres titres à revenu variable	304 542		304 542	347 465
Créances rattachées			0	0
Dépréciations	- 851		- 851	- 282
Valeur nette au bilan	303 691	0	303 691	347 184
Total	416 624	186 517	603 141	567 390
Valeurs estimatives	435 746	186 388	622 134	592 718

(1) : Dont 11 855 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2011 et 11 855 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Valeurs estimatives

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 16 900 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 24 566 milliers d'euros au 31/12/2010.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de Bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève

à 2 605 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 2 036 milliers d'euros au 31/12/2010.

5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (HORS EFFETS PUBLICS) : VENTILATION PAR GRANDES CATÉGORIES DE CONTREPARTIE

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Administration et banques centrales (y compris États)	17 574	
Établissements de crédit	191 194	158 452
Sociétés financières	343 789	370 461
Collectivités locales	3 008	3 005
Entreprises, assurances et autres clientèles	23 129	25 161
Total en principal	578 694	557 079
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	578 694	557 079

5.2 VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

En milliers d'euros	31/12/11				31/12/10			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	274 033	24 053	304 542	602 629	208 663	9 988	347 466	566 116
Dont titres cotés	178 746	24 053	11		154 932	9 988	11	164 931
Dont titres non cotés ⁽¹⁾	95 287		304 531	399 818	53 731	0	347 454	401 185
Créances rattachées	2 930	393		3 323	1 932	323	0	2 255
Dépréciations	1 960		851	2 811	699	0	282	981
Valeur nette au bilan	275 003	24 446	303 691	603 141	209 896	10 310	347 184	567 390

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM français 303 692 milliers d'euros, dont OPCVM français de capitalisation 295 345 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2011

En milliers d'euros	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	193 681	200 342
OPCVM obligataires	40 012	42 313
OPCVM actions	11	11
OPCVM autres	69 987	79 138
Total	303 691	321 804

5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	31/12/11						31/12/10
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Valeur brute	45 445	30 159	91 545	106 884	274 033	2 930	276 963
Dépréciations					1 960		1 960
Valeur nette au bilan					272 073	2 930	275 003
Effets publics et valeurs assimilées					0		0
Valeur brute	9 998			14 055	24 053	393	24 447
Dépréciations					0		0
Valeur nette au bilan					24 053	393	24 447

Note 6 - Titres de participation et de filiales

Informations financières Filiales et participations En milliers d'euros	Capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consenti par la société et non encore remboursés	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exer cice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du der nier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brutes	Nettes				
Participations dont la valeur d'inventaire exède 1 % du capital de l'entité								
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (détail)								
- Participations dans des établissements de crédit (détail)			504 306	504 306	28 296			
SAS rue La Boétie	2 394 380	2,87	504 306	504 306	28 296		568 510	17 179
- Autres parts dans les entreprises liées (détail)			52 149	45 862	19 719			
SAS Centre Loire Expansion	9 000	100,00	9 000	8 902		0	- 390	
SAS Centre Loire Immobilier	5 000	100,00	9 149	5 000		1 657	434	
SAS Centre Loire Investissement	30 000	100,00	30 000	28 167		977	- 507	
SAS Centre Loire Promotion	4 000	100,00	4 000	3 793	19 719	42	- 162	
- Autres titres de participations (détail)			63 413	53 932	15 017			
Carcie	1 000	36,00	360	145	0			
Gie Calédonie 735	0	33,33	0	0	0			
Sepal	46	23,33	42	42	0			
Sacam Centre	3 214	20,88	671	671	0			17
Gie Elisa Bail	0	14,00	0	0	68			
Sepac	8	12,77	1	1	0			
Centre Monétique Méditerranéen	19	12,50	2	2	649			
Safer du Centre	947	10,63	96	96	0			
Sacam Square Habitat	759 400	5,76	42	42	0	2 430	252	
Carvest	300	5,00	16	16	0			
Safer Bourgogne	920	4,56	42	42	0			
Sacam Machinisme	3 000	3,92	118	118	0	0	98	3
Sacam Assurance Caution	8 800	3,79	345	345	0	0	- 2	
Sem Vierzon	412	3,70	19	19	0			

Informations financières Filiales et participations	Capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consen- tis par la société et non encore remboursés	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exer- cice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du der- nier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brutes	Nettes				
Sep Terre de Bourgogne	132	3,51	5	5	0			1
Sacam Pleinchamp	3 680	3,20	269	163	0	0	347	
Sacam Développement	764 516	3,16	23 059	23 059	10 784	0	11 653	668
Sacam International	778 552	3,12	28 115	19 737	0	0	- 28 179	
Semtao	183	3,00	5	5	0			
Saem Loire et Nohain	336	3,00	10	10	0			
CA-Innove	5 000	2,97	149	64	0	0	- 1 893	
Scicam	14 563	2,92	424	424	0	3 460	1 663	
SAS Miromesnil	38	2,85	1	1	0			
SAS Segur	38	2,85	1	1	0	0	- 7	
Courcelles	150	2,84	4	3	0			
Sacam Santeffi	7 338	2,78	204	104	0		- 11	
Gie Orchestra Bail	0	2,78	0	0	3 517			
SAS Progica	7 300	2,77	202	202	0	0	- 11	
Sacam Participations	62 558	2,77	2 005	2 005	0	287	1 894	
Cide 45	277	2,75	8	0	0			
Sacam Fireca	22 509	2,73	1 220	634	0	0	- 177	
Orleans Gestion	610	2,50	37	37	0			
Sacam Avenir	88 415	2,25	2 567	2 567	0	0	- 19	
Semdo	768	2,19	17	17	0			
Centre Capital Dvpt	10 482	2,05	228	227	0			
Crédit Agricole Titres	15 245	1,94	508	508	0			
CTCAM	391	1,76	797	797	0			
Cedicam	14 008	1,42	198	198	0			
Caagis	15 000	1,39	208	208	0			
Radian	750	1,34	34	34	0			
Sem Patrimoniale d'Orléans	2 000	3,15	63	63	0			
Sacam Fia Net Europe	48 815	2,70	1 320	1 320	0			
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de l'entité								
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble)								
- Participations dans des établissements de crédit (ensemble)								
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)								
- Autres titres de participations (ensemble)			3 157	3 157	4 516			
Total parts dans les entreprises liées et participations			623 025	607 257	67 548			

6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

En milliers d'euros	31/12/11		31/12/10	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	52 149		52 149	
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	19 719		16 922	
Créances rattachées	654		654	
Dépréciations	- 6 287		- 5 575	
Valeur nette au bilan	66 235	67 120	64 150	64 150
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	567 758		548 543	
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	44 244		125 708	
Créances rattachées	168		183	
Dépréciations	- 9 547		- 4 467	
Sous-total titres de participation	602 623	867 228	669 967	934 444
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 118		3 213	
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	3 585		6 937	
Créances rattachées	5		28	
Dépréciations	0		-3 624	
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 708	6 889	6 555	6 905
Valeur nette au bilan	609 332	874 117	676 522	941 349
Total des titres de participation	675 567	941 237	740 672	1 005 499
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	623 025		603 906	
Titres cotés				
Total	623025		603 906	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 - Variation de l'actif immobilisé

Immobilisations financières

En milliers d'euros	01/01/11	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/11
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	52 149				52 149
Avances consolidables	16 922	4 902	2 105		19 719
Créances rattachées	654	4 271	4 271		654
Dépréciations	- 5 575	- 712			- 6 287
Valeur nette au bilan	64 150	8 461	6 376	0	66 235
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation	669 968	99 194	166 545	7	602 624
Valeurs brutes	548 543	19 633	418		567 758
Avances consolidables	125 709	18 663	100 127		44 245
Créances rattachées	183	66 013	66 028		168
Dépréciations	- 4 467	- 5 115	- 28	7	- 9 547
Sous-total titres de participation	669 968	99 194	166 545	7	602 624
Autres titres détenus à long terme	6 554	1 225	1 072	0	6 708
Valeurs brutes	3 214		96		3 118
Avances consolidables	6 937	1 181	4 533		3 585
Créances rattachées	28	44	67		5
Dépréciations	- 3 624		- 3 624		0
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 554	1 225	1 072	0	6 708
Valeur nette au bilan	676 522	100 419	167 617	7	609 332
Total	740 672	108 880	173 993	7	675 567

Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	01/01/11	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/11
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	178 952	34 525	22 734		190 743
Amortissements et dépréciations	- 124 453	- 10 735	- 3 513		- 131 675
Immobilisations corporelles hors exploitation	816	440	8		1 248
Valeur nette au bilan	55 316	23 790	19 221	0	60 317
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	8 531	263			8 794
Amortissements et dépréciations	- 6 714	- 256			- 6 970
Valeur nette au bilan	1 817	7	0	0	1 824
Appel de fonds et avances au SCI	0				
Titres SCI d'exploitation	25				25
Total	57 156	23 797	19 221	0	62 141

Note 8 - Comptes de régularisation et actifs divers

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Autres actifs⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	441	497
Comptes de stock et emplois divers		0
Débiteurs divers	130 826	97 633
Gestion collective des titres Livret de développement durable		0
Comptes de règlement	85	85
Valeur nette au bilan	131 351	98 215
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	83 818	44 870
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	144	26
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		0
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	65 440	50 786
Charges à répartir		0
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		0
Autres comptes de régularisation	2 833	2 104
Valeur nette au bilan	152 235	97 787
Total	283 586	196 002

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

Note 9 - Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Sur opérations interbancaires et assimilées	0					0
Sur créances clientèle	227 695	101 498	80 220	2 476	- 1	246 496
Sur opérations sur titres	980	2 111	280			2 811
Sur valeurs immobilisées	14 708	5 827	3 652		- 7	16 876
Sur autres actifs	5 036	255	206			5 085
Total	248 419	109 691	84 358	2 476	- 8	271 268

Note 10 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/11					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/10 Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans					
Établissements de crédit									
Comptes et emprunts :									
- à vue	457				457		457	139	
Valeur au bilan	457	0	0	0	457	0	457	139	
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires	126 733				126 733	467	127 200	206 215	
Comptes et avances à terme	1 787 089	1 422 216	2 032 077	2 037 346	7 278 728	13527	7 292 255	7 386 303	
Valeur au bilan	1 913 822	1 422 216	2 032 077	2 037 346	7 405 461	13 994	7 419 455	7 592 518	
Total	1 914 279	1 422 216	2 032 077	2 037 346	7 405 918	13 994	7 419 912	7 592 657	

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

Note 11 - Comptes créditeurs de la clientèle

11.1 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	31/12/11							31/12/10
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 332 766				2 332 766	24	2 332 790	2 273 996
Comptes d'épargne à régime spécial :	51 993	0	0	0	51 993		51 993	44 614
- à vue	51 993				51 993		51 993	44 614
Autres dettes envers la clientèle :	96 471	160 744	744 684	58 503	1 060 402	17407	1 077 809	759 722
- à vue	15 320				15 320		15 320	16 581
- à terme	81 151	160 744	744 684	58 503	1 045 082	17407	1 062 489	743 141
Valeur au bilan	2 481 230	160 744	744 684	58 503	3 445 161	17431	3 462 592	3 078 332

11.2 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Particuliers	1 935 584	1 776 037
Agriculteurs	325 286	261 618
Autres professionnels	221 955	199 796
Sociétés financières	24 813	15 033
Entreprises	816 348	701 436
Collectivités publiques	6 320	4 648
Autres agents économiques	132 286	119 766
Total en principal	3 462 592	3 078 333
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	3 462 592	3 078 333

Note 12 - Dettes représentées par un titre

12.1 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	31/12/11							31/12/10
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Titres de créances négociables	27 859	12 934	230 501	451	271 745	1 108	272 853	248 688
Valeur au bilan	27 859	12 934	230 501	451	271 745	1 108	272 853	248 688

Note 13 - Comptes de régularisation et passifs divers

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Autres passifs⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		0
Comptes de règlement et de négociation	139	1 067
Créditeurs divers	99 287	91 880
Versements restant à effectuer sur titres	7 061	9 529
Valeur au bilan	106 487	102 476
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	1 807	5 414
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	13	0
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	393	344
Produits constatés d'avance	55 177	46 434
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	15 493	6 235
Autres charges à payer	32 340	30 948
Autres comptes de régularisation	3 697	2 457
Valeur au bilan	108 920	91 832
Total	215 407	194 308

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14 - Provisions

En milliers d'euro	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	0					0
Provisions pour autres engagements sociaux	1 122			74		1 048
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	11 696	2 838	0	4 059		10 475
Provisions pour litiges fiscaux						0
Provisions pour autres litiges	6 277	1 579	85	1 077		6 694
Provision pour risques pays						0
Provisions pour risques de crédit ⁽¹⁾	129 207	35 595	0	48 158	- 1	116 643
Provisions pour restructurations						0
Provisions pour impôts						0
Provisions sur participations						0
Provisions pour risques opérationnels	15 307	475	45	1 202		14 535
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement	11 970	90		2 000		10 060
Autres provisions ⁽²⁾	5 881	3 236	1 976	1 200	6 139	12 080
Valeur au bilan	181 459	43 813	2 106	57 770	6 138	171 535

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle 2.

(2) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

Commentaires

Droits à DIF au 31/12/2011 : 19 491 heures.
Droits à DIF non consommés : 185 338 heures.
L'accord national prévoit que le DIF doit être exercé hors temps de travail, conformément à la loi du 4 mai 2004.
Cependant, la volonté des Caisses régionales est de faire réaliser les formations, relevant de l'adaptation au poste de travail, de l'évolution des emplois ou du maintien dans l'emploi des salariés, pendant le temps de travail.

L'accord de formation signé à Centre Loire en 2011 précise en outre :

- que les actions de formation relevant de l'adaptation au poste de travail (cat.1), validées par l'entreprise dans le cadre du plan de formation, ne feront pas l'objet d'une imputation sur le droit individuel à la formation des salariés ;
- que les actions de formation relevant de l'évolution des emplois ou du maintien dans l'emploi des salariés (cat. 2), ou participant au développement des compétences (cat. 3), feront

l'objet d'une imputation sur le droit individuel à la formation des salariés dès lors que l'inscription à ces formations aura été réalisée à leur initiative.

De manière plus générale, toutes les formations qui ne font pas partie du référentiel métier du collaborateur relèveront du droit individuel à la formation des salariés.

Note 15 - Épargne logement

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à

l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans

le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées. Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

En millions d'euros	31/12/11	31/12/10
Plans d'épargne logement :		
- ancienneté de moins de 4 ans	69	0
- ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 146	1 157
- ancienneté de plus de 10 ans	502	546
Total plans d'épargne logement	1 717	1 703
Total comptes épargne logement	343	336
Total encours collectés au titre des contrats épargne logement	2 059	2 039

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007. Les encours de collecte sont des encours hors prime d'État.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

En millions d'euros	31/12/11	31/12/10
Plans d'épargne logement	17	22
Comptes épargne logement	74	81
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne logement	91	103

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

En millions d'euros	31/12/11	31/12/10
Plans d'épargne logement :		
- ancienneté de moins de 4 ans	0	0
- ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1	1
- ancienneté de plus de 10 ans	7	9
Total plans d'épargne logement	8	10
Total comptes épargne logement	2	2
Total provision au titre des contrats épargne logement	10	12

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En milliers d'euros	01/01/11	Dotations	Reprises	31/12/11
Plans d'épargne-logement :	10 370		2 000	8 370
Comptes épargne-logement :	1 600	90		1 690
Total provision au titre des contrats épargne-logement	11 970	90	2 000	10 060

Note 16 - Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Définitions

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise

verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des

cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Dette actuarielle au 31/12/N-1	25 672	25 308
Coûts des services rendus sur la période	1 620	1 597
Coût financier	949	1 231
Cotisations employés		0
Modifications, réductions et liquidations de régime	7	0
Variation de périmètre		0
Indemnités de cessation d'activité		0
Prestations versées (obligatoire)	- 1 844	- 4 056
(Gains)/Pertes actuariels	378	1 591
Dette actuarielle au 31/12/n	26 782	25 672

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Coût des services rendus	1 620	1 597
Coût financier	949	1 231
Rendement attendu des actifs	- 886	- 851
Amortissement du coût des services passés	23	27
Gains/(Pertes) actuariels net	- 840	2 097
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
Gains/(Pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	866	4 102

Variations de juste valeur des actifs des régimes

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1	25 407	25 073
Rendement attendu des actifs	886	851
Gains/(Pertes) actuariels	1 218	- 506
Cotisations payées par l'employeur	1 234	4 045
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	7	
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	- 1 843	- 4 056
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n	26 909	25 407

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Prédica : pour nos indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite,
- Axa : contrat tiers sur engagement de retraite,
- Fomugei : pour les engagements de retraite des présidents de Caisse régionale,
- Adicam : pour le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

Variations de la provision

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
(Provisions)/Actifs au 31/12/N-1	0	57
Cotisations payées par l'employeur	1 234	4 045
Variation de périmètre		
Paievements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 866	- 4 102
(Provisions)/Actifs au 31/12/n	368	0

Rendement des actifs des régimes

Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
3,50 %	3,50 %	3,60 %	3,63 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Taux d'actualisation sur 2011			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
5,30 %	4,38 %	4,65 %	2,84 %

Note 17 - Fonds pour risques bancaires généraux

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Fonds pour risques bancaires généraux	32 553	17 511
Valeur au bilan	32 553	17 511

Note 18 - Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/11				31/12/10
	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	32 500	32 500	725	33 225	33 225
Valeur au bilan	32 500	32 500	725	33 225	33 225

Commentaires

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 725 milliers d'euros au 31 décembre 2011, comme au 31 décembre 2010.

Note 19 - Variation des capitaux propres (avant répartition)

Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capitaux propres						
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Écarts conversion/réévaluation	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2009	56 119	566 157	32 031	337 853	31	76 514	1 068 707
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009					- 31	- 6 895	- 6 926
Variation de capital							0
Variation des primes et réserves		52 215		17 405		- 69 620	0
Affectation du résultat social 2009							0
Report à nouveau débiteur							0
Résultat de l'exercice 2010						91 566	91 566
Autres variations							0
Solde au 31 décembre 2010	56 119	618 372	32 031	355 259	0	91 566	1 153 347
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010						- 8 941	- 8 941
Variation de capital							0
Variation des primes et réserves		61 969		20 656		- 82 625	0
Affectation du résultat social 2010							0
Report à nouveau débiteur							0
Résultat de l'exercice 2011						95 273	95 273
Autres variations							0
Solde au 31 décembre 2011	56 119	680 341	32 031	375 915	0	95 273	1 239 679

Résultat par action

Une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Les capitaux propres de la Caisse régionale de Centre Loire sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'Économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des

sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, la communication du résultat par action est inappropriée.

Note 20 - Composition des fonds propres

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Capitaux propres	1 239 679	1 153 347
Fonds pour risques bancaires généraux	32 553	17 511
Dettes subordonnées et titres participatifs	33 225	33 225
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	1 305 457	1 204 083

Note 21 - Opérations de change, emprunts et prêts en devises

En milliers d'euros	31/12/11		31/12/10	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change à terme	24 203	24 103	20 671	20 695
Devises	13 393	13 265	10 297	10 297
Euros	10 810	10 838	10 374	10 398
Total	24 203	24 103	20 671	20 695

Note 22 - Opérations sur instruments financiers à terme

En milliers d'euros	31/12/11			31/12/10
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	2 069 722	208 186	2 277 908	1 292 664
Opérations de gré à gré	2 069 722	208 186	2 277 908	1 292 664
Swaps de taux d'intérêt	2 069 722	208 186	2 277 908	1 292 664
Opérations conditionnelles	20 480	13 016	33 496	52 121
Opérations de gré à gré	20 480	13 016	33 496	52 121
- Achetés	20 480	6 508	26 988	32 121
- Vendus		6 508	6 508	7 778
- Achetés			0	6 685
- Vendus			0	5 537
Total	2 090 202	221 202	2 311 404	1 344 785

22.1 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	Total 31/12/2011			Dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	605 121	1 308 269	364 517	605 121	1 308 269	364 517
Caps, floors, collars	0	18 883	14 613		18 883	14 613
Sous-total	605 121	1 327 152	379 130	605 121	1 327 152	379 130
Swaps de devises	3 831	0	0	3 831		
Opérations de change à terme	44 461	15	0	44 461	15	
Sous-total	48 292	15	0	48 292	15	0
Total	653 413	1 327 167	379 130	653 413	1 327 167	379 130

En milliers d'euros	Total 31/12/2010			dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	593 404	486 190	213 070	593 404	486 190	213 070
Caps, floors, collars	0	49 898	0	0	49 898	0
Instruments de taux de change à terme conditionnels	2 149	72	0	2 149	72	0
Sous-total	595 553	536 160	213 070	595 553	536 160	213 070
Swaps de devises	0	0	0			
Opérations de change à terme	41 365	0	0	41 365		
Sous-total	41 365	0	0	41 365	0	0
Total	636 918	536 160	213 070	636 918	536 160	213 070

22.2 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

En milliers d'euros	31/12/11		31/12/10	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Swaps de taux d'intérêt	- 7 639	2 277 907	9 453	1 292 664
Caps, floors, collars	182	33 496	374	49 898
Instruments de taux de change à terme conditionnels				2 221
Sous-total	- 7 457	2 311 403	9 827	1 344 783
Swaps de devises		3 831		
Opérations de change à terme		44 476		41 365
Sous-total	0	48 307	0	41 365
Total	- 7 457	2 359 710	9 827	1 386 148

22.3 INFORMATION SUR LES SWAPS

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

En milliers d'euros	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	221 202	54 722	2 015 000	
Contrats assimilés				

Note 23 - Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats, peut être résumée de la façon suivante.

	Établissements financiers de l'OCDE	Groupe Crédit Agricole	Autres contreparties
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	1 043 886	1 156 916	110 601
Opérations sur instruments de taux de change		3 831	
Opérations sur autres instruments		0	

Note 24 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 550 956	1 509 088
- Engagements en faveur d'établissements de crédit		
- Engagements en faveur de la clientèle	1 550 956	1 509 088
- Ouverture de crédits confirmés	1 275 337	1 251 036
- Ouverture de crédits documentaires	4 113	
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 271 224	1 251 036
- Autres engagements en faveur de la clientèle	275 619	258 052
Engagements de garantie	756 513	376 456
- Engagements d'ordre d'établissement de crédit	434 856	4 347
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
- Autres garanties	434 856	4 347
- Engagements d'ordre de la clientèle	321 657	372 109
- Cautions immobilières	35 439	39 319
- Garanties financières	60 371	52 453
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	225 847	280 337

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Engagements reçus		
Engagements de financement	827 152	700 152
- Engagements reçus d'établissements de crédit	827 152	700 152
- Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	3 295 729	3 258 230
- Engagements reçus d'établissements de crédit	485 740	552 707
- Engagements reçus de la clientèle	2 809 989	2 705 523
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	353 151	
- Autres garanties reçues	2 456 838	2 705 523

Note 25 - Engagements donnés aux entreprises liées

La lettre de garantie donnée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à Crédit Agricole SA s'élève à 1 144 millions d'euros.

Note 26 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 086	5 609
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16 323	16 129
Sur opérations avec la clientèle	419 622	413 325
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 367	6 880
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	2 057
Sur dettes représentées par un titre	3	9
Autres intérêts et produits assimilés		2 188
Intérêts et produits assimilés	453 401	446 197
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 092	4 955
Sur opérations internes au Crédit Agricole	202 526	198 159
Sur opérations avec la clientèle	37 279	38 665
Charge nette sur opérations de macro-couverture	2 804	0
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		0
Sur dettes représentées par un titre	8 609	7 576
Autres intérêts et charges assimilés		0
Intérêts et charges assimilés	259 310	249 355
Total produits nets d'intérêt et revenus assimilés⁽¹⁾	194 091	196 842

(1) Le montant des dettes subordonnées au 31 décembre 2011 est de 33 225 milliers d'euros, comme au 31 décembre 2010.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 27 - Revenus des titres

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Titres de placement	1 460	303
Livret développement durable		
Titres d'investissement	6 907	6 577
Opérations diverses sur titres	3	9
Revenus des titres à revenus fixes	8 370	6 889
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	30 907	29 468
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		109
Opérations diverses sur titres		0
Revenus des titres à revenus variables	30 907	29 577
Total des revenus sur titres	39 277	36 466

Note 28 - Produit net des commissions

En milliers d'euros	31/12/11			31/12/10		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	514	3	511	470	3	467
Sur opérations internes au Crédit Agricole	22 961	10 584	12 377	26 048	15 225	10 823
Sur opérations avec la clientèle	43 987	735	43 252	44 124	777	43 347
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	123	1	122	136	1	135
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	3		3			0
Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	116 332	9 895	106 437	115 765	10 940	104 825
Provision pour risques sur commissions	688	670	18	1 794	1 604	190
Total produit net des commissions	184 608	21 888	162 720	188 336	28 550	159 787

(1) Dont prestations d'assurance vie : 19 483 milliers d'euros.

Note 29 - Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Solde des opérations sur titres de transaction		0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	228	188
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	576	- 368
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociations	804	- 180

Note 30 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	2 111	964
Reprises de dépréciations	280	1 378
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	- 1 831	414
Plus-values de cession réalisées	4 311	3 923
Moins-values de cession réalisées	413	1 202
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	3 898	2 721
Solde des opérations sur titres de placement	2 067	3 135
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2 067	3 135

Note 31 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Produits divers	912	1 569
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	912	1 569
Charges diverses	1 062	2 051
Quote-part des opérations faites en commun	1 341	1 063
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	2 403	3 114
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	1 491	1 545

Note 32 - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	64 509	66 085
Charges sociales :	32 723	35 915
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	7 936	11 053
Intéressement et participation	15 720	15 110
Impôts et taxes sur rémunérations	9 249	9 741
Transfert de charges	-1 370	-2 149
Total des charges de personnel	120 831	124 702
Refacturation et transferts de charges de personnel		
Frais de personnel nets	120 831	124 702
Frais administratifs		
Impôts et taxes	8 273	6 714
Services extérieurs et autres frais administratifs	73 428	70 085
Autres frais administratifs		54
Total des charges administratives	81 701	76 852
Refacturation et transferts de charges administratives		
Frais administratifs nets	81 701	76 852
Charges générales d'exploitation	202 533	201 553

Effectif moyen

Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/11	31/12/10
Cadres	496	499
Non-cadres	1 437	1 492
Total	1 933	1 991
Dont : - France	1 933	1 991
- Étranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Le montant des indemnités et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2011 est de 601 329 euros brut (CSG-CRDS inclus). Le montant des avances et crédits accor-

dés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élèvent au 31/12/2011 à 2 921 108 euros.

Note 33 - Cout du risque

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Dotations aux provisions et dépréciations	- 133 832	- 109 280
Dépréciations de créances douteuses	- 93 481	- 76 739
Autres provisions et dépréciations	- 40 351	- 32 541
Reprises de provisions et dépréciations	125 811	110 621
Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	70 806	92 989
Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	55 005	17 632
Variation des provisions et dépréciations	- 8 021	1 341
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	- 851	- 201
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	- 21 085	- 28 924
Décote sur prêts restructurés	- 199	- 640
Récupérations sur créances amorties	1 285	991
Autres pertes	- 45	- 51
Coût du risque	- 28 916	- 27 484

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 18 549 milliers d'euros.
Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 2 445 milliers d'euros.

(2) Dont 135 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) Dont 259 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 18 549 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

Note 34 - Résultat net sur actifs immobilisés

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	5 828	4 074
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	5 828	4 074
Reprises de dépréciations	3 652	383
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 652	383
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	- 2 176	- 3 691
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 2 176	- 3 691
Plus-values de cessions réalisées	112	390
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	112	390
Moins-values de cessions réalisées	4 532	1 406
Sur titres d'investissement		1 218
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		188
Pertes sur créances liées à des titres de participation	4 532	
Solde des plus et moins-values de cessions	- 4 420	- 1 016
Sur titres d'investissement	0	- 1 218
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 4 420	202
Solde en perte ou en bénéfice	- 6 596	- 4 707
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	40	58
Moins-values de cessions	154	78
Solde en perte ou en bénéfice	- 114	- 20
Résultat net sur actifs immobilisés	- 6 710	- 4 727

Note 35 - Charges et produits exceptionnels

La Caisse régionale Centre Loire n'a pas comptabilisé de résultat exceptionnel en 2011.

Note 36 - Impôt sur les bénéfiques

	31/12/11	31/12/10
Impôt courant	29 631	42 197
Impôt exceptionnel		
Impôt sur les bénéfiques	29 631	42 197

La Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire fait partie, depuis l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole SA. Une convention régit les modalités de réaffectation des économies d'impôts réalisées.

La charge fiscale est de 29 631 milliers d'euros, après prise en compte de l'intégration fiscale (gain de 1 691 milliers d'euros).

Note 37 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est celui de la banque de proximité en France.

BANQUE DE PROXIMITÉ FRANCE - CAISSES RÉGIONALES

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales (39) et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

Note 38 - Affectation des résultats

	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts aux parts sociales	1 379	1 318
Dividendes de CCA	7 896	7 623
Réserves légales	64 499	61 969
Autres réserves	21 499	20 656
Report à nouveau	0	0
Report à nouveau suite changement de méthode	0	0
Résultat	95 273	91 566

Note 39 - Publicité des honoraires de commissaires aux comptes

Collège des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

En milliers d'euros	Mazars	%	Orcom	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	83	100	83	100
Missions accessoires		0		0
Sous-total	83	100	83	100
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social		0		0
Technologie de l'information		0		0
Audit interne		0		0
Autres : à préciser si > à 10 % des honoraires d'audit		0		0
Sous-total	0	0	0	0
Total	83	100	83	100

Note 40 - Mise a disposition du rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est à la disposition du public, à l'adresse ci-dessous :
26, rue de la Godde 45800 Saint-Jean-de-Braye.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Caisse régionale de
Crédit Agricole Mutuel Centre Loire

Exercice clos
→ au 31/12/2011

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse régionale à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

ESTIMATIONS COMPTABLES

- Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 9, 14 et 33 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions sur base individuelle et collective.

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 2.2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2011 pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre Caisse régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

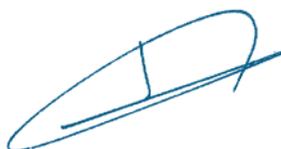
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 20 février 2012

Les Commissaires aux comptes

ORCOM SCC

Bruno Rouillé



MAZARS

Anne Veaute



Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Caisse régionale de
Crédit Agricole Mutuel Centre Loire

Assemblée générale d'approbation
des comptes de l'exercice clos
—————> le 31/12/2011

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANK (CACIB)

Personne concernée : François Thibault.

Date d'autorisation préalable : Conseil d'administration du 18 novembre 2011

La Caisse régionale Centre Loire comme l'ensemble des Caisses régionales a conclu une convention de garantie financière avec CACIB dans le cadre de la création du fonds commun de titrisation AAA. Cette convention permet à la Caisse régionale de bénéficier d'une augmentation de limite de refinancement court terme au prorata de ses apports.

Au 31 décembre 2011, cette convention de garantie n'a pas été activée.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

CONVENTIONS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

FÉDÉRATION RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE BOURGOGNE

La refacturation de frais de fonctionnement par la Fédération régionale de Crédit Agricole Mutuel de Bourgogne à votre Caisse régionale dans le cadre de ses missions s'élève à (TTC) : 8 481 €.

CAISSES LOCALES

Les Caisses locales concernées sont les suivantes : Artenay, Châtillon-Coligny, La Charité-sur-Loire, Corbigny, Cosne-sur-Loire, Courtenay, Decize, Donzy, Dun-sur-Auron, La Guerche-sur-l'Aubois, Les Aix-d'Angillon, Meung-sur-Loire, Montargis, Nevers, Orléans-La Source St-Cyr, Sancoins, Vailly-sur-Sauldre, Vierzon.

Les dépôts des Caisses locales au 31 décembre 2011 s'élèvent à :

• Bons moyens termes négociables :	52 315 110 €
• Comptes courants ordinaires :	3 670 321 €.

Les intérêts versés par votre Caisse régionale aux Caisses locales au cours de l'exercice s'élèvent à :

• bons moyens termes négociables :	1 940 664 €
• comptes courants ordinaires :	64 866 €.

La facturation par la Caisse régionale de frais de gestion s'élève à (TTC) : 7 027 €.

CRÉDIT AGRICOLE HOME LOAN (SFH) ET CRÉDIT AGRICOLE SA

Crédit Agricole Home Loan, filiale de Crédit Agricole SA, a poursuivi son programme d'émission d'obligations sécurisées ("covered bonds") à émettre et d'octroi d'une garantie financière portant sur certaines créances de votre Caisse régionale.

Suite à la mise en place de cette structure, la Caisse régionale Centre Loire a approuvé :

- la convention de Garantie Financière entre la Caisse régionale, CA Home Loan et CA SA,
- la convention d'Avances entre la Caisse régionale et CA SA,
- la convention de Définitions et d'Interprétation entre CA SA, la Caisse régionale et CA Home Loan,
- le pacte de Gouvernance entre CA SA et la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2011, les avances "covered bonds" sont de 444 140 241 €.

En contrepartie, la Caisse régionale Centre Loire affecte en nantissement des créances pour un montant total de 708 662 291 €.

CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCES (SOFINCO)

Le partenariat avec Crédit Agricole Consumer Finances s'est poursuivi sur l'exercice. Il a pour objectif de développer le crédit à la consommation de la Caisse régionale Centre Loire.

Cette société en participation a dégagé en 2011 un résultat comptable de 9 419 675 €, dont une quote-part de 8 085 881 € revenant à la Caisse régionale Centre Loire.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 20 février 2012

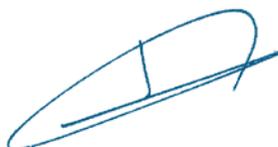
Les Commissaires aux comptes

ORCOM SCC

Bruno Rouillé

MAZARS

Anne Veaute



Assemblée générale

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE DU 29 MARS 2012

Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes :

- approuve, dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'administration et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 faisant ressortir un bénéfice de 95 273 341,02 euros ;
- approuve le montant global s'élevant à 20 198,31 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, ainsi que le montant s'élevant à 7 291,59 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve sans réserve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans le rapport du Conseil, faisant ressortir un bénéfice de 109 711 milliers d'euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale constate que le capital social arrêté au 31 décembre 2011 s'élève à :

- parts sociales : 10 140 192 parts de nominal 4 euros, soit : 40 560 768 €,
- Certificats coopératifs d'associés : 3 889 436 CCA de nominal 4 euros, soit : 15 557 744 €,
- total capital social : 56 118 512 €

L'Assemblée générale donne quitus entier aux administrateurs pour leur gestion de l'année écoulée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration de la Caisse régionale, l'Assemblée générale fixe à 3,40 % l'intérêt à verser aux parts sociales.

Conformément à l'article 158-3 du Code général des impôts, cette rémunération n'est plus assortie d'un avoir fiscal mais est éligible à un abattement de 40 %, applicable aux revenus issus de distribution. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

En outre, conformément à la loi de finances 2008, il a été instauré une retenue à la source du montant des prélèvements sociaux.

L'intérêt sera mis en paiement à compter du 14 mai 2012.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions aux parts sociales au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes.

Parts sociales	Nombre de parts	Distribution	Intérêt net	Revenu global
2008	9 463 592	1 684 519,38 €	4,45 %	4,45 % ⁽¹⁾
2009	10 140 192	1 324 902,88 €	3,50 %	3,50 % ⁽¹⁾
2010	10 140 188	1 318 224,44 €	3,25 %	3,25 % ⁽¹⁾

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2008, 2009 et 2010

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale fixe à 2,03 euros le dividende à servir aux porteurs de Certificats coopératifs d'associés.

Conformément à l'article 158-3 du code général des impôts, cette rémunération n'est plus assortie d'un avoir fiscal mais est éligible à un abattement de 40 %, applicable aux revenus issus de distribution. Il est toutefois précisé que

cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

En outre, conformément à la loi de finances 2008, il a été instauré une retenue à la source du montant des prélèvements sociaux.

Ce dividende sera mis en paiement en numéraire à compter du 14 mai 2012.

Rappel des distributions effectuées au cours des trois derniers exercices.

Année	Nombre de titres	Distribution	Dividende net	Revenu global
2008	2 855 908 ^(*)	4 169 625,68 €	1,46 €	1,46 € ⁽¹⁾
	3 889 436 ^(**)	5 678 576,56 €	1,46 €	1,46 €
2009	3 889 436 ^(**)	5 600 787,84 €	1,44 €	1,44 € ⁽¹⁾
2010	3 889 436 ^(**)	7 623 294,56 €	1,96 €	1,96 € ⁽¹⁾

(*) CCI au nominal de 4 euros.

(**) CCA au nominal de 4 euros.

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2008, 2009 et 2010.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter les excédents comme suit.

En euros	
Résultat après impôt sur les sociétés	95 273 341,02
Report à nouveau	-
Intérêts aux parts sociales	1 379 066,11
Dividende CCA	7 895 555,08
Réserve légale	64 499 039,87
Autres réserves	21 499 679,96

SEPTIÈME RÉOLUTION

En application de l'article L 511-39 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale prend acte que les mandats de Messieurs Stéphane Arousseau, Aymeric Behaghel, Daniel Belleville, Jean-Pierre Bothereau, Pierre Picot, Dominique Proust arrivent à échéance, conformément à l'article 17-2 des statuts, et procède à leur renouvellement pour une durée de trois ans, mandats qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Messieurs Arousseau, Behaghel, Belleville, Bothereau, Picot, Proust ont fait acte de candidature.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale fixe le montant de l'indemnité compensatrice de temps passé allouée au président de la Caisse régionale selon les recommandations de la Fédération nationale de Crédit Agricole.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à effet d'effectuer tous dépôts ou publicités légales ou d'accomplir toutes formalités légales ou administratives.

Siège social

8, allée des Collèges
18920 Bourges - Cedex 9
Tél. : 02 48 30 18 00
Fax : 02 48 30 18 18

Site départemental du Loiret

26, rue de la Godde
BP 45806 - 45806 Saint-Jean-de-Braye
Tél. : 02 38 60 20 00
Fax : 02 38 60 20 20

Site départemental de la Nièvre

2, route de Paris
58641 Varennes-Vauzelles - Cedex
Tél. : 03 86 71 15 00
Fax : 03 86 71 15 15

Service Qualité Clients

N° vert 0 800 210 859 (appel gratuit)

Relations investisseurs

Direction financière :
Laurent Cazelles, Directeur financier
Tél. : 02 38 60 25 33
E-mail : laurent.cazelles@ca-centreloire.fr

www.ca-centreloire.fr



CENTRE LOIRE

Le bon sens
a de l'avenir →